

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1967.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), à la suite de la mission effectuée sur l'état des relations économiques et financières entre la France et l'Indonésie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande,

Par MM. Marcel PELLENC, Roger HOUDET
et Roger LACHEVRE,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Roger Lachèvre, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Jacques Descours Desacres, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	5
INDONESIE	9
<i>Programme du séjour de la délégation</i>	9
I. — Généralités	11
Climat et population.....	11
Aperçu historique.....	12
L'économie indonésienne.....	16
L'agriculture	16
L'industrie	17
Finances publiques	18
II. — Les relations économiques franco-indonésiennes.....	21
Activité française en matière d'équipement.....	23
Coopération technique.....	24
La politique française de crédit à l'égard de l'Indonésie et la crise actuelle.....	25
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.	27
AUSTRALIE	35
<i>Programme du séjour de la délégation</i>	35
I. — Généralités	38
Aperçu historique.....	39
La politique d'immigration.....	41
Organisation des pouvoirs publics.....	42
La situation politique récente.....	47
Les finances publiques.....	48
L'économie australienne.....	52
— Economie rurale et agricole.....	53
— Economie industrielle.....	58
Le commerce extérieur.....	65
II. — Les relations économiques et commerciales franco-austra- liennes	70
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.	75

	Pages.
NOUVELLE-ZELANDE	79
<i>Programme du séjour de la délégation</i>	79
I. — Généralités	82
Le Gouvernement.....	85
Relations internationales.....	86
Les investissements.....	87
L'économie néo-zélandaise.....	88
L'agriculture	89
L'économie industrielle.....	92
Le commerce extérieur.....	93
II. — Relations commerciales franco-néo-zélandaises.....	94
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.	96
Conclusion générale	102

PREAMBULE

Autorisée par le Sénat, dans sa séance du 22 décembre 1966, à poursuivre la mission d'information entreprise en 1965 sur l'état des relations financières et économiques entre la France et différents pays, une délégation de votre Commission des Finances s'est rendue en Indonésie, Australie et Nouvelle-Zélande.

Le choix de ces pays résultait d'un certain nombre de demandes ou d'observations effectuées tant sur leurs possibilités ultérieures de développement que sur l'insuffisance ou le déséquilibre qui caractérisait nos échanges avec eux.

Il convient de noter liminairement que ces visites étaient les premières effectuées par une délégation officielle du Parlement en Indonésie, en Australie et en Nouvelle-Zélande. A noter cependant que dans ces deux derniers pays, de nombreux contacts ont en fait déjà existé depuis de nombreuses années tant entre les représentants des parlements qu'entre les responsables des secteurs économiques et financiers. Plus encore, le souvenir du sacrifice des soldats australiens et néo-zélandais tombés sur le sol de France aux côtés de leurs camarades Français est un gage d'une amitié indéfectible entre nos peuples. La délégation de la Commission des Finances a tenu à rendre hommage à leurs mémoires à l'occasion de ces visites.

Cette mission a remporté un plein succès grâce à la multiplicité et l'importance des contacts que la délégation a pu avoir sur place, d'une part, avec les membres des gouvernements et des parlements, d'autre part, avec les dirigeants des entreprises françaises qui œuvrent dans ces pays. Les enseignements que la délégation a pu en tirer et qui sont consignés dans le présent rapport ont permis que des suites importantes soient données à ce voyage, tant sur le plan des contacts directs avec les représentants de ces pays qu'au point de vue du développement de nos relations économiques avec eux.

Votre Commission des Finances estime donc que de telles visites comportent de très heureuses conséquences, comme le prouvent les nombreux témoignages reçus à la suite de ces missions.

De tels résultats ne peuvent naturellement être atteints que dans la mesure où l'organisation de la mission résulte de la collaboration de tous les services intéressés. Les instructions données par M. le Ministre des Affaires étrangères et par M. le Ministre de l'Economie et des Finances à leurs services centraux et à leurs représentants dans les pays visités ont, à cet égard, permis à cette mission de connaître sa pleine efficacité.

Le concours que nous ont apporté les chefs des missions diplomatiques et économiques, l'accueil qu'ils nous ont réservé et la qualité de l'organisation de nos séjours sont dignes de tous les éloges et nous tenons à leur adresser l'expression de notre vive gratitude et de nos félicitations chaleureuses, en particulier à :

Son Excellence M. CHEYSSON, Ambassadeur de France
en Indonésie ;

Son Excellence M. BRIERE, Ambassadeur de France
en Australie ;

Son Excellence M. J. DUFLOS, Ambassadeur de France
en Nouvelle-Zélande,

qui remplissent avec un succès que nous aurons l'occasion de souligner dans le présent rapport, une action extrêmement importante ;

et M. NEBOT, Conseiller économique en Indonésie ;
M. LEVY, Conseiller économique en Australie ;
M. SIMONDET, Conseiller économique en Nouvelle-
Zélande,

qui nous ont apporté le concours le plus précieux grâce à leur parfaite connaissance de la structure économique de ces pays.

Nos remerciements iront également aux représentants diplomatiques de ces différents pays en France, qui nous ont apporté l'aide la plus précieuse dans la préparation de cette mission, en étroits contacts avec leurs gouvernements.

Enfin, nous devons faire une mention toute spéciale des dirigeants de sociétés françaises opérant dans ces pays, qui ont bien voulu se rendre aux invitations lancées par nos ambassadeurs pour nous apporter, au cours d'importantes réunions de travail, toutes les informations que votre délégation souhaitait obtenir sur leurs activités et les conditions dans lesquelles elles s'exercent.

*
* *

La délégation de la Commission des Finances était composée de :

MM. Marcel PELLENC, Rapporteur général ;

Roger HOUDET, Sénateur de la Seine-Maritime, ancien
Ministre ;

Roger LACHÈVRE, Sénateur de la Seine-et-Oise.

S. CAMPBELL, Chef du Secrétariat de la Commission
des Finances.

*
* *

INDONESIE

(17 janvier — 25 janvier 1967.)

Programme du séjour de la délégation.

Mardi 17 janvier.

19 h 35 : Arrivée à Djakarta.

Dîner chez M. l'Ambassadeur de France avec les membres du personnel de l'Ambassade.

Mercredi 18 janvier.

Matin : Audience de Son Excellence le Docteur SEDA, Ministre des Finances.

Réunion de travail avec le Ministre et ses principaux collaborateurs.

Audience de Son Excellence le Général ASTARI, Ministre du Commerce.

Réunion de travail avec le Ministre et ses principaux collaborateurs.

Déjeuner chez M. NEBOT, Conseiller commercial, avec les conseillers économiques de plusieurs ambassades des pays de la C. E. E.

Dîner chez M. l'Ambassadeur de France avec les membres de la colonie française.

Jeudi 19 janvier.

Matin : Audience de Son Excellence M. PRAWIRO, Président de la Banque centrale.

Réunion de travail à la Banque centrale.

Réunion de travail avec le bureau du Congrès (M. P. R. S.).

Déjeuner chez M. l'Ambassadeur de France avec différentes personnalités indonésiennes dont le Vice-Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, Son Excellence HAMENGHU BUWONO, Sultan de Djogjakarta et Son Excellence le Ministre des Mines, le Directeur des Affaires économiques au Ministère des Affaires étrangères.

Après-midi : Visite de Djakarta.

Vendredi 20 janvier.

Départ pour Den Pasar (Bali).

Samedi 21 et dimanche 22 janvier.

Bali.

Lundi 23 janvier.

Visite du barrage de Djatiluhur.

Mardi 24 janvier.

Retour à Djakarta.

Dîner chez M. l'Ambassadeur de France.

Mercredi 25 janvier.

Matin : Audience du Président de l'Assemblée (D. P. R.).
Réunion de travail avec le bureau de l'Assemblée.

15 h 30 : Départ pour Singapour et Sydney.

Au cours de son séjour en Indonésie, la délégation a eu de très nombreux contacts avec les autorités indonésiennes gouvernementales, parlementaires et les hauts fonctionnaires des administrations économiques et financières.

Grâce aux remarquables exposés de M. l'Ambassadeur de France et du chef des services d'expansion économique, la délégation a pu prendre rapidement conscience des problèmes qui se posent à ce grand pays pour réaliser une expansion urgente en raison d'une pression démographique élevée, dans un climat retrouvé de stabilité politique et financière.

L'accueil extrêmement amical qu'elle a reçu dans ce pays et les nombreuses visites effectuées au Sénat depuis ce voyage par de hautes personnalités indonésiennes constituent une preuve certaine du désir exprimé, de part et d'autre, de développer des liens encore plus amicaux et plus positifs entre les deux pays.

I. — Généralités.

L'archipel indonésien s'étend sur 3.500 kilomètres en latitude, 4.500 kilomètres en longitude et couvre une surface de 2 millions de kilomètres carrés.

Il est morcelé en 3.000 îles et îlots, dont plusieurs très vastes : Bornéo, 740.000 kilomètres carrés ; Sumatra, 435.000 kilomètres carrés ; les Célèbes, 119.000 kilomètres carrés ; Java, 132.000 kilomètres carrés.

La caractéristique principale du relief est celle d'un pays essentiellement volcanique. L'île de Bornéo est la plus vaste et la plus massive. Elle a un relief particulièrement usé où ne subsistent plus guère de hautes montagnes, sauf dans le massif Kinibalou, où se situe le point culminant de l'Indonésie (4.175 mètres).

L'île de Java s'étend sur une longueur de 1.000 kilomètres. C'est la plus riche et la plus peuplée de l'archipel. 32 volcans sont encore en activité, dont la plupart dépassent 3.500 mètres. L'érosion y est très importante et le sol, formé de débris volcaniques, est extrêmement riche.

Dans l'ensemble de l'archipel une centaine de volcans sont encore en activité et les tremblements de terre y sont naturellement fréquents. Toutefois, leur violence est largement moindre qu'au Japon.

CLIMAT ET POPULATION

Bien que situé de part et d'autre de l'Equateur, dans l'Asie des moussons, l'Indonésie a un climat essentiellement tropical, dont les températures extrêmes restent toute l'année élevées et varient fort peu entre les saisons. La moyenne est de 25°5 en décembre et de 27° en mai.

Le climat est caractérisé par l'abondance des pluies qui maintiennent une humidité constante. C'est une des régions les plus arrosées du globe.

L'Indonésie a une population de plus de 110 millions d'habitants (contre 66 millions environ avant la seconde guerre mondiale). Cette population est extrêmement jeune puisque suivant une étude récente les moins de quinze ans représentent près de 40 % de la population totale.

La population indonésienne se décompose ainsi :

Indonésiens	97,4 %
Chinois	2 %
Européens	0,4 %
Autres asiatiques	0,2 %

La population est répartie de manière très inégale sur les différentes îles puisque la moyenne, qui est de 40 habitants au kilomètre carré pour l'ensemble est à Java de près de 400 habitants au kilomètre carré et de 20 habitants au kilomètre carré à Sumatra.

C'est à Java où se concentrent 65 % de la population, que se trouvent les principales villes : la capitale, Djakarta, Sourabaya et le port de Semerang.

La grande plaine du Centre-Nord est particulièrement peuplée, avec de vastes surfaces où la densité dépasse 700 habitants au kilomètre carré.

En résumé, deux tiers de la population sont concentrés sur un dixième de la surface du territoire.

Une autre caractéristique de la population indonésienne est que 90 % de cette population vit dans des villages.

La répartition inégale de la population entre les différentes îles pose de très graves problèmes à la République indonésienne.

Un système d'émigration de Java vers les autres îles beaucoup moins peuplées a dû être envisagé. Ces îles, notamment Sumatra et Bornéo, ne peuvent, en effet, être exploitées, faute de main-d'œuvre.

APERÇU HISTORIQUE

C'est le 17 août 1945 que fut proclamée unilatéralement l'indépendance de l'Indonésie qui constituait depuis 1600 une colonie néerlandaise.

De 1600 à 1800 les îles indonésiennes, et en particulier Java, avaient été exploitées par la Compagnie des Indes orientales.

A partir de 1800, elles sont passées sous l'administration du Gouvernement des Pays-Bas.

Occupée par les Japonais pendant la seconde guerre mondiale l'Indonésie se trouvait, en 1945, dans une situation particulièrement difficile, tant à cause des destructions dues à la guerre et à l'occupation, qu'en raison des troubles qui suivirent la proclamation de l'indépendance.

Elle héritait, cependant, d'une importante infrastructure économique, établie par les Hollandais, et également de techniques agricoles qui avaient assuré aux Indes néerlandaises de larges possibilités exportatrices.

La République indonésienne est passée par deux stades constitutionnels :

Le 17 août 1945, elle se constituait en une République fédérale des Etats d'Indonésie, qui fut reconnue en novembre 1949 par l'O. N. U.

Cependant la formule fédérale a paru rapidement trop lâche aux yeux des chefs du Mouvement de la Liberté pour permettre de créer un système économique équilibré et, le 17 août 1950, fut proclamée une République unitaire, transformant en un Etat unifié les dix provinces indonésiennes.

Après une période de relative accalmie, après la reconnaissance de l'indépendance par la Hollande, des troubles ne cessèrent d'agiter le pays, notamment en raison des tendances scissionnistes de tel ou tel parti de la République unitaire.

La Constitution de 1945 a été remise en vigueur le 5 juillet 1959 par un décret du Président Soekarno. En vertu de ce texte, le Congrès consultatif du Peuple (M. P. R.) détient la souveraineté nationale et est donc la plus haute instance politique de l'Etat. Il formule en amende la Constitution, détermine les grandes lignes de la politique du pays, élit le Président et le Vice-Président de la République. En outre, il émet un certain nombre de directives qui doivent servir de cadre à la politique menée par le Gouvernement, chargé de soumettre les projets de textes législatifs nécessaires à la Chambre des représentants (D. P. R. : Dewan Perwakilan Rakjat).

Le M. P. R. est formé des membres de la Chambre des représentants, des délégués des provinces et des groupes fonctionnels. En fait, le Parlement élu en 1956 ayant été dissout le 5 mars 1960 pour être remplacé par une chambre nommée par le Président,

tous les membres actuels du M. P. R. ont été désignés par le Président et c'est ce qui vaut à cette Haute Assemblée d'être qualifiée de provisoire.

L'effectif du M. P. R. est actuellement de 541 membres répartis en trois groupes :

- 240 députés nommés composant la Chambre des représentants ;
- 115 délégués des vingt-deux provinces ;
- 186 représentants des groupes fonctionnels (force armée, partis politiques, paysans, fonctionnaires, clergé, défense civile, organisations féminines et de jeunesse, etc.).

Le Parlement indonésien compte actuellement 242 membres. Il doit normalement en avoir 350 pour assurer une représentation normale des populations. Son bureau est composé de 5 membres, un Président et 4 Vice-Présidents qui représentent les différents groupes composant le Parlement, soit :

- Musulmans ;
- Armée ;
- Groupes fonctionnels ;
- Catholiques ;
- Nationalistes.

Il existe en son sein six commissions permanentes de 40 membres :

- Affaires générales ;
- Intérieur ;
- Affaires étrangères ;
- Finances et économie ;
- Industrie et développement ;
- Affaires sociales.

Vis-à-vis du Parlement, le Congrès a trois moyens d'action pour faire respecter ses résolutions :

- 1° Il lui adresse des notes de rappel ;
- 2° Au stade suivant il lui adresse des remontrances sous forme de mémorandum ;
- 3° Enfin, le Congrès peut être convoqué et annuler toute décision prise ou même le mandat du Gouvernement.

Les résolutions du Congrès sont supérieures aux lois votées par le Parlement, mais il ne peut toutefois dissoudre celui-ci.

Jusqu'en 1965, la situation politique était dominée par la personnalité du Président SOEKARNO « Libérateur » de l'Indonésie qui mena à l'intérieur une politique de prestige largement influencée par les communistes qui aboutit, d'une part, à une tentative de coup d'Etat le 30 septembre 1965 (G. E. S. T. A. P. U.) et, d'autre part, à une grave crise économique et financière caractérisée notamment par une inflation galopante.

Le 30 septembre 1965 échoua donc le G. E. S. T. A. P. U., grâce à l'intervention massive de l'armée.

La répression anticommuniste fut violente puisqu'on évalue à plusieurs centaines de milliers le nombre des victimes qui de septembre 1965 à mars 1966 furent abattues en raison de leur appartenance au parti communiste, interdit désormais.

La plus grande partie des collaborateurs du Président SOEKARNO disparut, notamment son Ministre des Affaires Etrangères M. SUBANDRIO, son collaborateur le plus proche, qui a été condamné à mort par un tribunal indonésien.

Le pouvoir est détenu depuis par le Général SUHARTO qui représente l'armée, M. Adam MALIK, Ministre des Affaires Etrangères, qui était le leader de l'opposition de droite au Président SOEKARNO, enfin par une personnalité extrêmement respectée en Indonésie et dont l'influence morale est considérable, le Sultan de Djogjakarta, Hamenghu BUWONO.

Le Président SOEKARNO est demeuré jusqu'en février 1967, d'une manière assez factice dans ses fonctions de Président de la République indonésienne. Il a été éliminé progressivement avec une très grande habileté par le Gouvernement appuyé par le M. P. R. sans que son élimination ne soulève de troubles comme certains l'avaient craint.

Sur le plan de la politique extérieure, la « Révolution » du 30 septembre 1965 a marqué également un tournant.

Le Président SOEKARNO menait une politique neutraliste totale, mais toutefois assez anti-américaine et plutôt orientée vers la Chine communiste.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Général SUHARTO, l'influence de l'Islam, toujours très vive en Indonésie, a repris le dessus, notamment sur le plan anti-communiste.

Il en est résulté une attitude tout à fait différente du Gouvernement indonésien envers les Etats-Unis d'Amérique bien qu'il ait affirmé sa volonté de poursuivre une politique internationale de stricte neutralité.

De même le Président de la République, qui prônait la guerre à l'encontre de la Malaisia qui aurait dû, selon lui, être intégrée à la République indonésienne, n'a pu que prendre son parti de l'institution de rapports normaux avec le Gouvernement de la Malaisia, rapports normaux concrétisés dans un accord signé le 11 août 1966 à Djakarta.

L'ECONOMIE INDONÉSIENNE.

L'agriculture.

Par son climat tropical et la richesse de son sol, l'Indonésie est avant tout un pays agricole.

Depuis toujours le poids de son économie repose sur l'agriculture.

Normalement, l'Indonésie pourrait nourrir son peuple, à condition d'augmenter la production du riz par l'intensification de la culture et de l'augmentation des surfaces cultivées.

Avant guerre, la production du riz était suffisante pour couvrir les besoins intérieurs et même dans des années favorables, une certaine quantité était exportée.

Toutefois, les destructions résultant de l'occupation japonaise avaient réduit la production dans des proportions variant de 20 à 75 % suivant les régions.

Depuis, de nombreux canaux d'irrigation ont été, soit remis en état, soit construits. Les exploitations ont été dotées de matériel moderne et d'engrais appropriés et la production indonésienne est remontée dans d'importantes proportions.

Cependant, les importations sont encore nécessaires pour les besoins locaux.

Les autres grandes productions agricoles de l'Indonésie sont le café, le thé, le poivre, les épices, le kapok, le sucre, le cacao, le tabac et le caoutchouc.

L'élevage est assez limité ; par contre, la pêche a connu un énorme développement au cours des dernières années.

L'industrie.

Les richesses du sol en Indonésie sont très variées : à côté de l'étain, du pétrole, du charbon, du fer, du nickel, de la bauxite, de l'or et de l'argent, on peut trouver du manganèse, du soufre, du phosphate, du plomb et du zinc.

L'Indonésie est une des régions les plus riches du monde en minerais d'étain.

La principale région productrice se trouve dans l'île Bangka et l'île Billiton. Le minerai se trouve à la surface du sol ou à une très faible profondeur et son exploitation est extrêmement facile.

D'importantes quantités sont exportées par l'Indonésie.

La houille est extraite à Bornéo et à Sumatra. Cependant des mines moins importantes existent à Java et dans les Célèbes.

De toutes façons, le total des ressources en houille de l'Indonésie est assez limité.

Les gisements pétrolifères se trouvent dans une proportion de 80 % à Sumatra, mais d'importantes recherches sont actuellement faites à Bornéo et en Nouvelle-Guinée ainsi qu'à Java.

L'industrie de transformation indonésienne est étroitement liée à l'agriculture.

Elle est encore répartie en un très grand nombre de petites industries familiales : imprimeries, moulins à riz, filatures, tissages, fabriques de cigarettes, fabriques de transformation du caoutchouc, sont encore parmi les principales industries de ce pays.

L'Indonésie détient d'immenses capacités agricoles et industrielles, dont la mise en valeur est conditionnée par l'afflux de capitaux étrangers et de techniciens susceptibles de les mettre en valeur. 13.000 entreprises étrangères sont installées dans l'Ouest de Java, la plupart dans les grandes villes. Elles se répartissent ainsi :

Grosses entreprises.....	99
Entreprises moyennes.....	4.115
Petites entreprises.....	9.159

Finances publiques.

Le Gouvernement du Président Soekarno a conduit l'Indonésie à une situation financière extrêmement grave.

L'indice des prix avait monté de 100 en 1957 à 150.000 en juillet 1966. La monnaie en circulation était passée de 12 milliards de roupies en 1955 à 10.000 milliards de roupies en juillet 1966.

Les exportations (mis à part les revenus du pétrole) étaient tombées de 900 millions de dollars en 1951 à 360 millions de dollars en 1966.

Enfin, le déficit budgétaire était passé de 23 milliards de roupies en 1961 à 18.000 milliards de roupies en 1966.

La plupart des entreprises productives, dont les propriétaires étaient des étrangers, avaient été saisies par le Gouvernement et ensuite ruinées par une mauvaise administration. Le contrôle budgétaire des dépenses gouvernementales avait pratiquement disparu et le régime faisait un usage arbitraire des fonds obtenus par des méthodes de financement précaires.

D'énormes dépenses d'achat de matériel militaire avaient été acquises au moment de la « Confrontation » avec la Malaisie et les dépenses des troupes stationnées dans les régions frontalières pesaient lourdement sur le budget.

Dès 1966, le nouveau Gouvernement s'attacha, d'une part, à inventorier l'ensemble des dépenses et des ressources de l'Etat pour remettre de l'ordre avant de lancer un plan de redressement dit « de réhabilitation ».

(Voir ci-dessous dans le chapitre « Remarques de la délégation de la Commission des Finances ».)

La structure de la dette extérieure de l'Indonésie est évaluée à 2,7 milliards de dollars et se répartit comme suit : 12 millions concernant les achats de matériel militaire (65 % de ce montant étant dû à des pays socialistes tels que l'U. R. S. S., Tchécoslovaquie, Pologne, Yougoslavie), le reste se répartissant entre les Etats-Unis, le Japon, la France, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Italie.

La Chine populaire qui avait pensé pouvoir attirer l'Indonésie dans son camp lui avait apporté au début de 1965 une aide spectaculaire. Elle a naturellement complètement modifié son attitude

après l'échec de la tentative du G. E. S. T. A. P. U. du 30 septembre 1965 et les livraisons de matériel sur crédits chinois ont été suspendues peu après. Les derniers techniciens chinois ont quitté l'Indonésie au début de 1966.

Toutefois, le crédit accordé en 1965 ayant été assorti d'un délai de grâce de dix ans, l'Indonésie, malgré l'état de cessation de paiement où elle se trouve n'est pas en faute vis-à-vis de la Chine populaire.

L'U. R. S. S. et les autres pays communistes partenaires de l'Indonésie qui l'avait aidée aussi, essentiellement pour des motifs politiques, ont adopté quant à eux une attitude relativement neutre.

La dette de l'Indonésie envers l'U. R. S. S. s'élève à quelque 1.138 millions de dollars et vis-à-vis des autres pays communistes à 400 millions de dollars environ, mais aucune mesure coercitive n'a été prise au cours de l'année 1966 par aucun de ces pays à l'encontre de l'Indonésie.

Les autres pays créanciers de l'Indonésie se sont réunis au sein du « Club de Tokyo », qui a déjà tenu plusieurs réunions, notamment en juillet, septembre et en dernier lieu décembre 1966 à Paris.

Le Japon est le pays qui éprouve le plus grand intérêt pour l'Indonésie. Ce marché de plus de 100 millions d'habitants apparaît comme complémentaire de l'économie japonaise. Aussi occupe-t-il une place éminente parmi les partenaires de l'Indonésie.

En 1965, ses importations atteignaient 150 millions de dollars et ses exportations dépassaient 200 millions de dollars. Les créances japonaises s'élèvent à un total de 200 millions de dollars environ.

Après une période d'hésitation, le Japon a maintenu le bénéfice de la garantie d'assurance-crédit pour les exportations à destination de l'Indonésie. Il lui a accordé par ailleurs différents crédits directs au cours de la même année. Il a enfin passé de nombreux accords de « production-sharing » (accords qui prévoient le paiement d'équipements à l'aide de produits obtenus ultérieurement à l'aide de ces équipements).

La République fédérale d'Allemagne est très solidement implantée sur le marché indonésien et tient à y développer son entreprise. Au cours du premier semestre de 1966, on a pu constater un nouveau et considérable développement des échanges commerciaux entre les deux pays. Plus de 300 personnes représentent en Indonésie des sociétés allemandes d'import-export.

De nouveaux crédits ont également été consentis par l'Allemagne au cours de l'année 1966.

Les Etats-Unis ont suivi avec attention l'évolution de la politique indonésienne au cours de l'année écoulée. Toutefois, leur intérêt ne s'est pas encore manifesté d'une manière très active, si ce n'est par quelques premières livraisons de produits agricoles.

Il faut noter, toutefois, que les Etats-Unis demeurent toujours le premier pays acheteur de l'Indonésie.

Les Pays-Bas continuent à avoir un commerce actif avec leur ancienne colonie. Le contentieux financier résultant de l'accession de l'Indonésie à l'indépendance a été réglé par un accord du 6 septembre 1966.

Depuis la conclusion de cet accord, les Pays-Bas ont fait preuve d'une attitude plus positive à l'égard des demandes d'assistance de l'Indonésie.

Les échanges de l'Italie avec l'Indonésie sont relativement équilibrés et assez diversifiés : 14,5 millions d'achats et 18 millions de ventes en 1965. L'intérêt des Italiens dans ce pays est assez récent mais s'est développé très rapidement. Leurs promesses de crédits se montaient à environ 100 millions de dollars au début de l'année.

Les relations entre la Grande-Bretagne et l'Indonésie avaient été fortement perturbées par la confrontation avec la Malaisie. Depuis l'accord entre ce pays et l'Indonésie, les Anglais cherchent à rétablir des relations commerciales anciennes particulièrement fructueuses.

De même, l'Australie, qui considère également ce marché proche comme faisant partie de ses intérêts les plus immédiats en importe du pétrole, du thé et différents produits indispensables à son industrie.

Par ailleurs, l'évolution récente du Gouvernement indonésien a particulièrement réjoui les Australiens qui ne voyaient pas sans inquiétude s'installer à proximité de leur continent un régime favorable aux communistes.

Au cours d'une visite effectuée par le Ministre des Affaires étrangères d'Australie à Djakarta, l'Australie s'est déclarée disposée à tripler son assistance économique à ce pays dans le cadre du Plan de Colombo. 200.000 dollars australiens ont été ainsi livrés au début de l'année et un nouveau don de 500.000 dollars sera consenti à l'Indonésie en dehors de l'accroissement des échanges entre les deux pays.

II. — Les relations économiques franco-indonésiennes.

Les relations économiques entre la France et l'Indonésie se développent en dehors de tout accord commercial, dans le cadre de la réglementation en vigueur dans chacun des deux pays.

Malgré une progression constante durant ces dernières années, les échanges commerciaux entre les deux pays n'atteignent qu'un montant assez modeste.

En 1965, ils n'ont représenté que 2,5 % des importations de l'Indonésie et moins de 2 % de ses exportations.

Nos achats (74,5 millions de francs) ne représentaient que 67 % de nos ventes (111 millions de francs).

La France est le onzième fournisseur et le quatorzième client de l'Indonésie. L'Allemagne de l'Ouest exporte trois fois plus que nous mais importe cinq fois plus. Sa balance était déficitaire avec l'Indonésie en 1965 mais en 1966, les exportations allemandes se sont accrues dans une vaste proportion.

Il convient de ne pas ignorer la fragilité de la position française sur le marché indonésien. Elle provient de la grave insuffisance observée dans l'implantation locale de nos ressortissants et aussi des conséquences de la grave crise économique et financière indonésienne qui a provoqué une réduction des facilités de crédit accordées pour les opérations avec ces pays.

La tableau ci-après retrace l'évolution du commerce franco-indonésien pour les années 1964 à 1966 :

	1964	1965	1965 (9 premiers mois.)	1966 (9 premiers mois.)
	(En millions de francs.)			
Nos exportations.....	90,8	110,9	82,7	59,9
Nos importations.....	49	74,4	49,6	93,4
Total	129,8	185,3	132,3	153,3
Solde	+ 41,8	+ 36,3	+ 33,1	— 33,5

Les chiffres des neuf premiers mois de 1966 font apparaître une forte régression de nos ventes qui a fait brusquement passer le solde des échanges d'une position excédentaire en notre faveur à la situation inverse.

Ce déséquilibre s'explique à la fois par la reprise de nos achats de caoutchouc et d'étain et par les restrictions que la situation actuelle de l'Indonésie a provoquée sur ses achats à l'étranger de biens de consommation, et particulièrement en ce qui concerne la France sur les achats de voitures.

D'autre part, les livraisons d'armements que nous avons bloquées pour des raisons politiques pendant la période de tension entre la Malaisie et l'Indonésie sont restées pratiquement inexistantes.

Les tableaux suivants analysent la répartition des principaux postes de nos achats et de nos ventes, exprimés en millions de francs, pour les dix premiers mois de 1966 :

1° Nos importations :	(En millions de francs.)
Produits agricoles et alimentaires..... (dont 31,2 pour le café).	46,2
Produits chimiques (huiles essentielles).....	30
Métaux non ferreux (étain).....	18
Energie (pétrole)	3
Textile	1
Divers	6,4

En 1965 nous avons importé d'Indonésie 7 % de nos approvisionnements en caoutchouc, 3,5 % de nos approvisionnements en étain et 3 % de nos approvisionnements en café.

Nos achats de café sont en progression constante depuis 1961, ceux de caoutchouc qui avaient subi le contre-coup de la baisse en qualité et en quantité de la production indonésienne ont pu reprendre en 1965 et ceux d'étain ont connu une très forte progression en 1966.

Nos importations de pétrole indonésien sont en baisse très sensible (22.000 tonnes en 1965 contre 55.000 tonnes en 1963) mais les contacts pris actuellement entre la Compagnie française des pétroles et les autorités indonésiennes pourraient modifier cette situation.

2° Nos exportations :

(En millions
de
francs.)

Machines	33,9
Produits sidérurgiques	7,4
Produits chimiques	4,4
Produits agricoles et alimentaires.....	2
Véhicules	1,1
Divers	7,1

Par rapport à 1965, ces chiffres accusent une baisse considérable de nos ventes de voitures (19,7 millions de francs en 1965) et une hausse sensible de nos ventes d'équipement (machines, chaudières, appareils électriques) motivée par l'exécution de grands travaux confiés à des entreprises françaises mais dont le renouvellement n'est donc pas assuré.

ACTIVITÉ FRANÇAISE EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT

Les principaux contrats obtenus ces dernières années en Indonésie par les firmes françaises ont porté sur :

- Travaux d'adduction et d'épuration d'eau dans 8 villes, dont Djakarta et Bandung (Entreprise Dégremont) ;
- Aménagement des ports de Belaxan, Bandjermasin, Tandjung, Priok par la C. I. T. R. A. ;
- Modernisation du réseau de distribution électrique dans l'Ouest de Java (Cogelex) ;
- Construction d'un aéroport à Waru, près de Surabaya (Société de Construction des Batignolles) ;
- Construction du barrage de Djatiluhur (Compagnie française d'Entreprises, Citra, Batignolles, Cogelex) actuellement en voie d'achèvement qui permettra l'irrigation de 240.000 hectares de rizières et constituera la pièce maîtresse de l'équipement hydro-électrique de Java. La production d'électricité sera de 700 millions de kW/h par an, ce qui doublera la capacité énergétique de l'île.

D'autre part, une société française (Compagnie générale de géophysique) a été chargée de travaux de prospection pétrolière à Sumatra.

La Société nationale des Pétroles d'Aquitaine et la Compagnie française des Pétroles se sont fait représenter à une réunion organisée tout dernièrement par le Gouvernement indonésien en vue d'intéresser les grandes sociétés pétrolières mondiales à la reprise de la prospection, notamment « off shore », délaissée par le régime précédent. Selon les indications fournies par notre conseiller commercial à Djakarta, les autorités locales seraient particulièrement désireuses de voir les compagnies françaises participer à cette opération.

Coopération technique.

En 1965 la France a accordé douze bourses de coopération technique (50 bourses avaient été attribuées de 1957 à 1964). La répartition des bourses a été la suivante :

Energie atomique.....	3
Aérodrome	1
Mines	2
Pétrole	2
Géologie	1
Electricité	3

Un expert français du Commissariat à l'énergie atomique a effectué sur place une mission de plusieurs mois. De même un professeur de la Faculté de Médecine a effectué une courte mission qui doit être suivie de développements ultérieurs.

L'Indonésie s'étant retirée des Nations Unies en 1965, toute assistance technique dans ce cadre avait cessé à ce moment. D'autre part, la rupture des relations entre l'Indonésie et la Malaisia avait compromis l'assistance technique fournie dans le cadre du Plan de Colombo.

La Grande-Bretagne a cessé son aide directe et les seuls pays dont l'aide soit restée appréciable pendant cette période étaient l'Australie et la Nouvelle-Zélande (en tout 140 bourses de longue durée et six experts).

Parmi les pays d'assistance technique importante, il faut citer : l'Allemagne fédérale (réalisation de projets en Indonésie et octroi de bourses dont douze bourses universitaires et vingt bourses de perfectionnement technique), le Japon (soixante bourses et douze experts), la Hollande (cent bourses et une quinzaine d'experts), la Pologne (quinze bourses et neuf experts), la Roumanie (dix bourses et quatre experts), l'U. R. S. S. (une centaine de bourses et de nombreux experts), la Chine (quatre-vingts bourses en 1965).

*La politique française de crédit à l'égard de l'Indonésie
et la crise actuelle.*

Pour la réalisation de toutes ces opérations nous avons accordé à l'Indonésie des facilités de paiement dans le cadre de l'assurance-crédit : les engagements ainsi pris par la C. O. F. A. C. E. sont passés de 45 millions de dollars en 1961 à 110 millions environ au 30 juin 1966.

La détérioration continue de la situation économique et financière de ce pays, l'épuisement de ses réserves en devises et son lourd endettement extérieur nous ont amenés, ces dernières années, à mettre un frein au financement de nouveaux projets.

Toutefois, afin de ne pas compromettre les positions souvent très favorables acquises par certaines firmes françaises sur le marché indonésien, nous avons encore consenti en 1963 un crédit de 10 millions de dollars à cinq ans, en deux tranches de 5 millions de dollars chacune, utilisable cas par cas pour des achats de petit matériel d'équipement, de pièces de rechange ou pour des travaux nécessaires à la remise en état d'industries existantes.

De plus, quelques engagements ont été pris dans la mesure où ils concernaient des contrats considérés comme le prolongement normal des travaux en cours d'exécution. C'est à ce titre que nous avons accordé des facilités de crédit supplémentaires pour permettre l'achèvement du barrage de Djatiluhur, dont l'importance est primordiale pour le développement du potentiel productif du pays.

Au début de 1966, l'Indonésie a fait savoir qu'elle n'était plus en mesure de payer les arrérages de sa dette extérieure à moyen terme.

Les experts financiers des pays du Club de Tokyo se sont réunis plusieurs fois au cours de 1966 et en dernier lieu au mois de décembre à Paris en vue d'élaborer un accord de consolidation qui devait être mis au point et soumis aux représentants du Gouvernement indonésien au cours de la dernière réunion de décembre.

A l'heure actuelle, les participants se sont mis d'accord sur le principe d'une consolidation des arriérés dus par l'Indonésie au 30 juin 1966 et des échéances tombant entre cette date et le 31 décembre 1967 sur les crédits supérieurs à cent quatre-vingts jours à court terme ou garantis par les gouvernements intéressés au titre d'opérations conclues avant le 1^{er} juillet 1966.

De plus, les créanciers ont décidé de faire participer le Fonds monétaire international à leurs travaux et de confier à cet organisme la mission d'assister les autorités indonésiennes dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures qu'elles devront prendre de leur côté pour redresser la situation et pour respecter les engagements dont est assorti le plan de consolidation.

Cet accord de consolidation ne peut dissimuler qu'une aide étrangère importante sera nécessaire à l'Indonésie pendant plusieurs années.

Il convient de signaler que les créanciers occidentaux avaient décidé d'inviter l'U. R. S. S. à se joindre à eux à l'occasion de ces conférences, mais les autorités soviétiques ont répondu qu'elles préféreraient régler la question par des négociations bilatérales avec l'Indonésie. Un accord aurait déjà été récemment conclu à Moscou entre les deux parties.

Le premier accord élaboré par les membres du Club de Tokyo a reçu l'agrément du Gouvernement de Djakarta. Cet accord général sera suivi d'accords bilatéraux passés entre chaque Gouvernement intéressé et le Gouvernement d'Indonésie.

*
* *

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

La délégation a été frappée dès l'abord par l'immense intérêt que présente ce pays tant sur le plan international que sur le plan du commerce mondial. Cet intérêt n'a d'ailleurs pas échappé à notre Gouvernement qui a délégué dans ce pays pour le représenter de très éminents spécialistes des questions diplomatiques et économiques.

Sur le plan international, la délégation a pu mesurer l'importance du changement intervenu dans la décision politique du pays après l'échec du mouvement communiste (G. E. S. T. A. P. U.) du 30 septembre 1965. Il s'est agit là du premier échec de la Chine communiste sur le plan international. La communisation de l'Indonésie aurait en effet, pratiquement annihilé l'objet de la guerre que les Etats-Unis mènent au Viet-Nam. Elle aurait provoqué en outre une grave menace dans tout le Sud-Est asiatique, l'Indonésie de par sa position géographique faisant écran entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et le Continent asiatique d'une part, et d'autre part, contrôlant la circulation entre l'Extrême-Orient et l'Orient.

Sur le plan intérieur des pays communistes, il est certain que l'échec de cette tentative a eu de profonds retentissements, les membres des partis communistes minoritaires dans tous les pays du monde s'étonnant que les leaders communistes mondiaux aient pu laisser procéder à l'élimination massive d'un parti communiste officiellement reconnu par le Gouvernement en fonction.

L'Australie, quant à elle, a éprouvé un immense soulagement car elle conserve de la dernière guerre un sentiment de vulnérabilité qu'elle ignorait jusqu'à l'arrivée des Japonais en vue des côtes australiennes. La proximité immédiate d'un grand pays communiste n'était donc pas faite pour la rassurer étant donné notamment son faible peuplement.

Sur le plan du commerce international, la délégation a observé qu'en dépit des énormes dettes que l'Indonésie s'est déclarée incapable de rembourser à la fin de 1966, tous les pays créditeurs,

y compris les pays de l'Est qui auraient pu, pour des raisons strictement politiques, complètement boycotter ce pays ont cherché tous les moyens susceptibles de renflouer la situation financière indonésienne et n'ont, en aucune façon, tenté de se dégager.

Il est en effet certain que l'Indonésie constitue le plus intéressant des marchés du tiers monde, avec ses 110 millions d'habitants d'un niveau de vie très supérieur à celui des pays africains ou de l'Inde, et dont l'industrialisation est peu avancée même par rapport aux autres pays en voie de développement.

D'autre part, l'Indonésie dispose de très grandes richesses naturelles qui peuvent lui permettre, si une situation normale est rétablie, de régler aisément les achats qu'elle fait à l'étranger.

Il est à noter également, que les principales ressources naturelles de ce pays sont aisément vendables et ne subissent que peu de concurrence de la part de produits similaires exportés par d'autres pays.

Sur le plan de la politique intérieure, la délégation a constaté que avec l'élimination progressive du Président Soekarno (réalisée définitivement le 21 février 1967, soit après le passage de la délégation qui avait été, d'ailleurs, tenue au courant des proches perspectives du développement de la situation du Président), l'Indonésie s'achemine vers une stabilité politique nouvelle.

Quelques séquelles des désordres de 1965-1966 pouvaient être encore observées au début de 1967 (manifestations d'étudiants, strict contrôle des armées, etc.) mais le retour à la normale apparaissait très proche. Cette situation doit être confirmée par le rétablissement du fonctionnement régulier des institutions constitutionnelles pratiquement interrompu depuis 1950. Des élections doivent avoir lieu en 1968 tant au M. P. R. qu'au D. P. R. puis l'élection du Président de la République ainsi que du Vice-Président devra suivre peu de temps après.

La délégation a pu mesurer la valeur des dirigeants de l'Indonésie, le sérieux de leurs résolutions ainsi que leur désir de rétablir une vie économique normale par une série de mesures que nous nous proposons d'analyser ci-après :

Pour la première fois depuis 10 ans, le projet de budget pour 1967 présenté au Parlement le 17 novembre 1966 a été approuvé par celui-ci le 24 décembre avant le début de l'exercice. Pour la première fois également ce budget est équilibré comportant en recettes et en dépenses 81 milliards 300 millions de nouvelles

roupies (environ 813 millions de dollars). A noter que le budget de 1966 qui s'élevait à 23,4 milliards de roupies comportait des recettes de 7,5 milliards et présentait donc un déficit d'environ 16 milliards de roupies.

Le point important est la réduction du budget de la défense qui passe de 70 à 25 % du budget total. 14 milliards de roupies seront affectés aux dépenses de développement alors que 67 iront aux dépenses de fonctionnement, dettes, etc.

Du côté des recettes les impôts doivent rapporter 50 milliards de roupies. C'est une multiplication par six des recettes de 1966. Ce résultat ne doit pas être atteint par une augmentation des impôts mais par une reprise de l'activité économique d'une part, et d'autre part, par un meilleur contrôle des rentrées fiscales.

Parmi les autres recettes, 2 milliards de roupies (environ 37 % du budget), sont attendus de recettes extérieures et, en particulier, de l'excédent de la balance commerciale.

Par ailleurs un crédit américain de 295 millions de dollars U. S. couvrirait pour une part le remboursement des dettes de l'Indonésie en 1967 (128 millions de dollars U. S). La différence, soit 167 millions de dollars, servirait à financer l'économie. Un certain nombre de mesures ont été arrêtées pour combattre l'inflation, qui a continué plus modérément tout au long de l'année 1966 :

- politique d'austérité dans les milieux gouvernementaux et administratifs et discipline monétaire réaliste ;
- institution d'un taux de change flottant qui permet aux cours de l'établir normalement ;
- institution d'un taux de reprise des devises obtenues par les exportateurs (l'intégralité de la somme n'est pas remise à l'exportateur, une partie est reprise par la Banque centrale à un taux très bas — 10 roupies pour un dollar U. S. au lieu de 100 — le reste étant remis librement à l'exportateur).

Il s'agit là en fait, d'une fiscalisation des revenus des exportateurs. Nos interlocuteurs ayant souligné que la fiscalité des sociétés étant très déficiente, ce taux de change artificiel la complète. Cette mesure doit rapporter, en 1967, 11 milliards de roupies.

Pour les importations, trois taux de change ont été institués :

1° Les régions ont un droit de prélèvement de 10 % sur les exportations qui en proviennent et elles peuvent céder leurs devises au taux qu'elles déterminent.

2° Taux de change de 85 roupies pour un dollar américain pour 95 % des transactions portant sur l'importation de biens essentiels.

3° Allocation complémentaire pour les produits de luxe au taux de 105 roupies pour un dollar U. S.

A ces mesures purement monétaires s'ajoutent des mesures destinées à assurer l'équilibre de la balance des paiements sans réduire de manière gênante l'activité du pays.

La priorité absolue est donnée à la politique dite de la « réhabilitation » qui doit permettre la reconstruction et le développement du pays. Les importations sont strictement réglementées et priorité totale accordée à certains secteurs.

La priorité essentielle vise les pièces détachées, les produits alimentaires, les produits nécessaires à l'exportation, le matériel nécessaire aux travaux d'infrastructure, l'industrie textile.

Ces principes sont ceux-là même que le M.P.R.S. a défini en 1966 pour servir de base à la politique de la réhabilitation.

Le montant des exportations doit atteindre 480 millions de dollars en 1967. Le déficit éventuel entre les exportations et les importations devrait être couvert par les prêts étrangers car les importations déterminées constituent le minimum indispensable à l'équipement du pays et à l'accroissement de ses facultés exportatrices.

Sur le plan de l'économie, deux séries de mesures ont été arrêtées pour favoriser son rétablissement et son expansion :

1° Opération vérité des prix pour les compagnies nationales.

Les tarifs publics ayant été bloqués ne correspondaient absolument plus au coût des services rendus. Les compagnies nationales ont donc été invitées à calculer des prix rémunérateurs. La plus grande partie des subventions a été supprimée. Les tarifs ont été multipliés dans certains cas par 200 mais des mesures ont été prises pour éviter des conséquences sociales trop importantes.

2° Une grande autonomie a été donnée aux entreprises de l'Etat qui doivent équilibrer leurs recettes et leurs dépenses sauf si cette opération doit entraîner de graves perturbations sociales.

3° Enfin, plusieurs lois sur les investissements étrangers ont été votées par le Parlement et doivent permettre le retour ou la venue de nombreuses firmes étrangères qui avaient été pratiquement mises dans l'impossibilité d'exercer leurs activités en Indonésie depuis 1956.

L'ensemble de ces mesures est complété par une modification du statut de la Banque centrale qui devient indépendante du Gouvernement. La publication de la situation de la Banque centrale a repris dès la fin du mois de janvier pour la première fois depuis 1961.

Enfin, sous son contrôle, est arrêtée une réforme de la politique du crédit qui constituait jusque-là une source d'inflation importante : sélectivité très sévère des opérations financées et délais très courts de remboursement, augmentation du taux d'intérêt qui s'élève à 6 % par mois. Ce taux peut nous paraître exagéré mais il était courant de trouver des fonds au cours de ces dernières années en Indonésie à des taux variant de 25 à 40 % par mois.

Par ailleurs la Banque centrale exerce maintenant un contrôle très strict sur les autres banques qui doivent, chaque mois, lui faire un rapport sur leur situation.

Elle contrôle également la qualité des crédits consentis par les autres banques. Le crédit est totalement réservé aux deux secteurs prioritaires de la production et de l'exportation.

L'agriculture bénéficie de prêts d'une banque spéciale à un taux d'intérêt plus bas que celui consenti aux autres activités.

L'ensemble de cette politique est contrôlé par un Vice-Premier Ministre chargé de toutes les affaires financières et économiques. Trois autres Vice-Premiers Ministres contrôlent les autres activités gouvernementales (armées, affaires sociales, affaires étrangères).

L'Indonésie a été réadmise au Fonds monétaire international et à la Banque Internationale pour la reconstruction et les développements, et des équipes d'experts de ces deux organismes lui ont fait des recommandations positives notamment sur le montant et la nature des importations à réaliser pendant quelques années.

En conclusion, il faut admettre que l'ensemble des dispositions arrêtées tant pour la situation des finances intérieures que pour le développement du commerce extérieur a très favorablement impressionné les nombreux pays qui souhaitent développer leur commerce et leurs investissements en Indonésie. Dès le début de

l'année, de nombreuses compagnies étrangères (américaines, allemandes, japonaises) négociaient avec le Gouvernement indonésien pour l'exploration et l'exploitation du pétrole « Off-shore » et pour l'installation de diverses entreprises.

Votre délégation s'est attachée à déterminer la part que la France occupait dans l'économie indonésienne, les efforts déployés sur place par nos représentants et enfin les possibilités qui s'ouvrent au développement de ces activités dans ce pays.

Depuis le passage de la délégation de la Commission des Finances à Djakarta il semble que l'intérêt de la France à l'égard de l'Indonésie se soit particulièrement éveillé. L'inauguration du barrage de Djatiluhur par le Ministre français de l'Industrie, accompagné d'une très forte délégation d'industriels et de journalistes, a constitué le point culminant du développement des relations franco-indonésiennes au cours de 1967.

Le barrage de Djatiluhur est en effet une entreprise considérable que la délégation de la Commission des Finances a visité avec un intérêt émerveillé compte tenu des difficultés techniques, financières et d'éloignement que les ingénieurs et entrepreneurs français ont eu à surmonter.

Nous tenons à ce que l'hommage oral que la délégation leur a rendu sur place au nom du Sénat soit consigné dans le présent rapport.

L'intérêt du barrage réside dans sa triple fonction :

- irrigation de 240.000 hectares de rizières qui permet de réaliser une deuxième récolte pendant la saison sèche avec l'eau de retenue du barrage ;
- régularisation du cours de la rivière Tjitarum qui inondait régulièrement les villages jusqu'à la mer ;
- enfin, utilisation de la chute pour la production de courant grâce à une centrale de 700 millions de kilowatts.

Cette réalisation est l'œuvre de la Compagnie française d'Entreprise agissant en collaboration avec la Compagnie industrielle de Travaux (C. I. T. R. A.), la Société de Construction des Batignolles et la Société française d'Entreprise de Dragage et de Travaux publics.

Les caractéristiques de l'ouvrage sont les suivantes :

- hauteur : 105 mètres au-dessus des fondations ;
- longueur : 1.200 mètres ;
- type : barrage de terre et d'enrochement d'une capacité de retenue de 3 milliards de mètres cubes.

Le terrain étant particulièrement argileux et donc difficile à travailler, en période de pluie, c'est-à-dire pendant sept mois de l'année, le barrage fut construit en enrochement avec un noyau de terre.

Par ailleurs il était nécessaire d'éviter les excavations fréquentes et hasardeuses dans ce terrain. Il fut ainsi décidé de grouper les fonctions hydrauliques en un seul ouvrage ce qui permet également de raccourcir les conduites d'eau forcées et d'éviter de conduire trop loin en aval de l'eau sous pression.

Le prix initial du barrage avait été estimé à 35 millions de dollars. Il est revenu en fait à 660 millions de francs dont 400 millions payables en francs français, 40 millions en dollars et 220 millions en roupies. Des crédits à moyen terme avaient été consentis par des banques françaises couverts à 90 % par la garantie de la C. O. F. A. C. E.

Par suite de l'effondrement de la situation financière, la C. O. F. A. C. E. a du faire fonctionner sa garantie lorsque le moratoire a été accordé à l'Indonésie à la fin de 1966.

Cette gigantesque entreprise réalisée à 15.000 kilomètres de la France montre les possibilités de nos investisseurs lorsqu'ils s'unissent et qu'ils bénéficient d'une garantie suffisante de la part de l'Etat français.

Votre délégation se plaît également à souligner la coopération totale et amicale qui a régné entre Français et Indonésiens pendant toute la durée des travaux de construction du barrage (plus de 10 ans).

Elle souhaite enfin, comme elle a eu l'occasion de le dire aux membres du Gouvernement indonésien qu'elle a rencontrés, que la participation des ingénieurs, contremaîtres et ouvriers français à la construction de ce barrage soit perpétuée par l'apposition d'une plaque commémorative à l'intérieur de ces installations.

D'autres entreprises françaises participent depuis quelques années au développement de l'économie indonésienne. Nous en avons donné ci-dessus la liste dans la partie réservée aux généralités, mais votre délégation désire encore insister sur deux points :

1° Les difficultés financières que connaît l'Indonésie n'ont en aucune façon entamé l'intérêt que lui portent de nombreux pays étrangers.

2° Si un certain nombre d'entreprises françaises se sont intéressées (en petit nombre d'ailleurs) à ce pays, il n'en est pas de même des exportateurs de nos produits. L'Allemagne, le Japon, la Hollande, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne entretiennent en Indonésie un réseau extrêmement serré de vendeurs spécialisés. Aucun produit français n'est représenté de manière permanente en Indonésie.

De nombreux entretiens que nous avons eus avec les membres du Gouvernement indonésien nous ont permis de déterminer un certain nombre de secteurs dans lesquels des propositions françaises seraient bien accueillies.

Il s'agit en particulier de l'exploitation des forêts indonésiennes, de l'équipement en bateaux de pêche et de toute l'industrie du froid qui en est à l'heure actuelle à son tout début malgré l'importance qu'il représente pour le développement des exportations indonésiennes, enfin toute l'industrie du conditionnement qui n'existe pratiquement pas.

La libéralisation de l'économie indonésienne donne une chance considérable aux investisseurs étrangers qui bénéficient en plus, des garanties nouvelles données par les lois sur les investissements promulguées à la fin de 1966.

Un énorme afflux de propositions étrangères en est résulté mais la part de la France apparaît encore modeste. Dans le secteur du pétrole notamment, de nombreux contrats d'exploration et d'exploitation « Off-shore » ont été passés depuis le début de l'année 1967 avec des compagnies américaines, canadiennes et japonaises en participation avec la compagnie nationalisée Permina. Des conversations se poursuivent avec les compagnies françaises mais jusqu'à présent aucun accord n'est intervenu.

Votre délégation tient à insister une nouvelle fois sur le dynamisme de l'action menée en Indonésie par notre Ambassadeur et le Conseiller économique qui ont eu le mérite d'attirer l'attention du Gouvernement, puis des industriels français, sur l'intérêt considérable que présente pour notre pays un développement de nos relations avec l'Indonésie.

Par sa mission, première mission effectuée par une délégation du Parlement français en Indonésie, votre délégation pense avoir secondé utilement les efforts de nos représentants diplomatiques et avoir ainsi contribué au développement fructueux des relations franco-indonésiennes.

AUSTRALIE

(26 janvier — 1^{er} février 1967.)

Programme du séjour de la délégation.

Jeudi 26 janvier.

9 heures : Arrivée à Sydney.

13 heures : Déjeuner offert par le représentant à Sydney du Ministère des Affaires étrangères.

14 h 30 : Visite du port de Sydney.

18 h 30 : Réception donnée par le Premier Ministre de la Nouvelle-Galles du Sud.

Vendredi 27 janvier.

8 heures : Départ pour Canberra.

9 h 30 : Séance de travail avec les représentants des ministères australiens :

Département des Affaires étrangères :

Dr. L. D. THOMSON.

MM. A. H. BORTHWICK.

B. M. WOODBERRY.

J. M. LAVETT.

Département du Commerce et de l'Industrie :

MM. N. ELLIS.

C. TEESE.

Département de la Trésorerie :

Dr. WHITELAW.

M. DANIEL.

Département des Industries primaires (Agriculture) :

M. W. C. DUGGAN.

Département du Développement national :

MM. Mc CAY.

RICKETTS (Ressources minérales).

13 heures : Déjeuner officiel offert en l'honneur de la délégation par Son Excellence M. BRIERE, Ambassadeur de France en Australie.

20 heures : Dîner officiel offert au nom du Gouvernement australien par Son Excellence M. L. H. E. BURY, Ministre du Travail.

Samedi 28 janvier.

9 h 30 : Visite d'une ferme d'élevage de moutons.

11 h 30 : Départ pour Cooma.

Après-midi : Visite du complexe hydro-électrique des Snowy Mountains.

Dimanche 29 janvier.

Suite de la visite du complexe hydro-électrique des Snowy Mountains.

Lundi 30 janvier.

Matin : Fin de la visite.

Retour à Canberra.

19 heures : Départ pour Sydney.

20 heures : Arrivée à Sydney.

Mardi 31 janvier.

Matin et après-midi :

Séance de travail sous la présidence de Son Excellence l'Ambassadeur de France en Australie,

avec :

Le Conseiller économique et ses collaborateurs.

Les Présidents des Chambres de commerce françaises en Australie : MM. MELCHIOR (Melbourne), DENIS (Sydney).

Les représentants des principales sociétés françaises opérant en Australie :

MM. RISTAT, Directeur de la B. N. P., Président des Conseillers du Commerce extérieur en Australie.

DENIS (Citra).

TAILARD (U. T. A.).

MAUD'HUY (Dumez).

MELCHIOR (Air-Liquide).

MOREAU (S. N. P. A.).

WICKER (Compagnie française des pétroles).

GUILLE (Péchiney).

BOSSET (Messageries maritimes).

MONNIER (représentant de Dewawrin).

VERLIÈRE (Total).

17 heures : Entretien avec les Directeurs d'Esso.

18 h 30 : Réception offerte par M. GANDON, Consul général de France à Sydney.

Mercredi 1^{er} février.

1 heure : Départ pour Wellington.

La délégation de la Commission des Finances a noté les difficultés qu'il y avait à organiser des missions de travail et de nouer des contacts entre les représentants des parlements de deux pays appartenant à des hémisphères différents.

Néanmoins, grâce aux efforts de tous, la délégation a pu avoir de très intéressants entretiens avec des membres du gouvernement fédéral australien, les hauts fonctionnaires des administrations économiques et financières et rencontrer des membres du Sénat fédéral, qui lui ont réservé l'accueil le plus chaleureux.

Par ailleurs, elle a tenu des séances de travail avec les dirigeants de sociétés françaises en Australie, ainsi qu'avec les représentants de milieux bancaires, économiques et pétroliers australiens.

Votre délégation tient à remercier très vivement tous ceux qui ont bien voulu venir l'entretenir des nombreux problèmes qui se posent pour développer les relations économiques franco-australiennes et ce, malgré la période de plein été au cours de laquelle se situait sa visite.

I. — Généralités.

L'Australie, située dans l'hémisphère Sud entre l'Océan Indien et le Pacifique, a une superficie de 7.704.000 kilomètres carrés, soit environ celle des Etats-Unis moins l'Alaska, ou l'Europe sans la Russie.

Sa superficie est deux fois celle de l'Inde et du Pakistan réunis et de quatorze fois celle de la France.

L'Australie continentale, presque aussi large que longue, mesure 3.200 kilomètres du Nord au Sud et 3.800 kilomètres de l'Océan Indien à Brisbane, à l'Est.

Les côtes australiennes se développent sur près de 20.000 kilomètres et la côte offre à la navigation de nombreuses rades abritées, telles celles de Darwin, de Fremantle, de Sydney et de Melbourne.

L'ancienneté géologique de l'Australie en fait le plus bas des continents. Les trois quarts du pays sont constitués par un vieux bloc, massif d'environ 300 mètres d'altitude ; une autre grande portion est constituée de terres basses qui ne dépassent pas 150 mètres et s'abaissent même au-dessous du niveau de la mer ; une troisième forme de relief est donnée par les hautes terres de l'Est, formées par une chaîne en arc Nord-Sud, de plateaux surplombant la mer et dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 1.000 mètres (le Great Dividing Range).

Cette platitude du relief australien est encore plus sensible si l'on compare cette altitude moyenne de moins de 210 mètres avec celle du monde : près de 700 mètres, celle de l'Europe : 350 mètres, de l'Asie 1.010 mètres.

Une immense étendue désertique ou semi-désertique, le Grand Plateau de l'Ouest, couvre tout le territoire de l'Australie occidentale, une grande partie du territoire du Nord, de l'Australie méridionale et pousse même une pointe dans l'Ouest du Queensland.

Les ressources d'eau du continent australien sont maigres. Le débit total des eaux australiennes est moindre que celui d'un grand bassin européen comme celui du Danube.

Environ 70 % de la superficie australienne reçoit moins de 500 millimètres de pluie par an, 60 % moins de 375 millimètres et près de 40 % moins de 250 millimètres.

Cette situation est aggravée par un taux d'évaporation qui excède celui des pluies sur les trois quarts du continent et qui est le double des chutes de pluie sur la moitié du continent environ.

Une telle pauvreté en eau est, non seulement le fait de la situation géographique du pays, mais également de son manque de relief.

La plupart des fleuves côtiers sont courts et ont un débit modéré. Cependant, en zone tropicale, ils peuvent atteindre pendant la saison des pluies un débit énorme.

Les lacs, nombreux sur les cartes, ne sont souvent que des chotts argileux et salés où un peu d'eau séjourne après les pluies. Même les plus grands : les lacs Eyre et Torrens n'ont qu'un volume d'eau à peu près négligeable.

Des réserves en eau souterraine sont accessibles dans la majeure partie du territoire. Malheureusement leur salinité, leur excessive minéralisation ou leur température les rendent souvent impropres à l'irrigation et aux usages domestiques.

Comprise entre le 10° et le 40° parallèle, l'Australie est traversée à peu près en son milieu par le Tropique du Capricorne.

Cette situation en latitude est le facteur général déterminant de son climat chaud, que sa massivité et des hauts reliefs orientaux font varier à l'infini.

La plus grande partie du Sud australien a un climat qui rappelle celui de la Méditerranée avec des étés chauds et de nombreuses heures ensoleillées.

Le trait original du climat australien est la fréquence des grandes sécheresses qui peuvent être catastrophiques.

Dans le Nord s'installent les deux saisons tropicales classiques : — sèche et pluvieuse en été avec le maximum de précipitations en janvier, février et mars.

APERÇU HISTORIQUE

Pour la première fois un navire hollandais longea la côte occidentale de l'Australie en 1606.

En 1616 un navigateur hollandais explora une partie de cette côte qui, de ce fait, reçut le nom de Nouvelle-Hollande.

Puis, de 1642 à 1688 différentes expéditions hollandaises ou anglaises prirent pied dans ce pays. James Cook explora la côte orientale et prit possession en 1770, au nom du Roi d'Angleterre, d'une portion du Sud-Est de l'Australie.

Ce ne fut cependant qu'après la perte des possessions anglaises du Nouveau Monde que l'Angleterre se détermina à coloniser ce nouveau continent. Elle ne chercha tout d'abord qu'à suppléer la disparition des territoires américains, comme résidence pour les détenus qui encombraient les prisons du Royaume.

Le 13 mai 1787 une flottille de 11 vaisseaux appareilla d'Angleterre avec 1.500 hommes, dont 800 forçats. Elle s'installait à Port Jackson où la colonie de Nouvelle-Galles du Sud devait être proclamée le 26 janvier 1788, sur l'emplacement même de Sydney.

La colonisation s'étendit de 1803 à 1836 aux différentes parties de l'Australie ainsi qu'à la Tasmanie et aux différentes îles environnantes.

L'exploration du continent se poursuivit de 1817 à 1919 cependant que les grandes villes se fondaient : Melbourne en 1835 et Adélaïde en 1836.

Si la majorité des premiers colons étaient des déportés, très vite un nombre important de colons libres s'installèrent à partir de 1793.

A l'heure actuelle le Commonwealth d'Australie comprend cinq Etats continentaux : l'Australie occidentale, le Queensland, l'Australie méridionale, la Nouvelle-Galles du Sud, le Victoria. Le sixième Etat est l'île de Tasmanie.

Enfin, neuf territoires extérieurs font partie du Commonwealth : le territoire de la Nouvelle-Guinée, l'île Nauru, sous mandat, l'île Nordfolk dans le Pacifique, le territoire des Ashmore et Cartier dans la mer de Timor, les îles Cocos dans l'océan Indien, les îles Christmas un peu au Sud de Java, les îles Heard et Mac Donald dans le Sud de l'océan Indien, enfin le territoire antarctique australien.

La population australienne atteint 11.250.000 habitants alors qu'en 1820 l'Australie comptait 34.000 habitants et 100.000 en 1835.

La découverte de l'or en 1851 provoqua un afflux de population qui s'élevait à 1.186.000 en 1860 et à 4 millions en 1892.

L'immigration étant devenue insignifiante dans la première moitié du xx^e siècle, la population n'augmenta que par l'excédent des naissances sur les décès. Par contre, depuis 1945 la reprise d'une politique active d'immigration amena plus de 700.000 personnes en dix ans.

Plus de la moitié de la population est répartie dans les grandes villes (Sydney : 2.300.000 habitants environ ; Melbourne : 2.100.000 environ ; Brisbane : 700.000 habitants).

La densité de la population pour l'ensemble du continent australien est de 1,45 habitant par kilomètre carré (France : 85 ; République fédérale allemande : 213 ; Royaume-Uni : 214 ; Etats-Unis : 19). Le taux d'accroissement de la population est de 2 % par an.

LA POLITIQUE D'IMMIGRATION

Jusqu'à la dernière guerre, la politique d'immigration était basée sur l'Immigration Restriction Act de 1901 qui interdisait le territoire australien à la main-d'œuvre de couleur, et restreignait au minimum les autorisations d'entrée pour les seuls immigrants techniques se destinant aux travaux agricoles.

Puissamment organisés les syndicats ouvriers australiens se sont toujours opposés au trop grand afflux de travailleurs industriels, dont ils craignent la concurrence.

Entre 1931 et 1940 l'Australie reçut 560.000 immigrants, mais comme il y eut 528.000 départs durant la même période, le solde net n'est donc que de 32.000 immigrants.

La guerre changea profondément l'optique australienne à l'égard de l'immigration. En effet, sans les Etats-Unis, il eût été possible que certaines parties du territoire fussent rapidement occupées par les Japonais.

Ainsi, après la guerre, le Gouvernement résolut de sortir d'un isolationnisme dont il avait pu mesurer les dangers, considérant d'une part que les richesses minières et agricoles de l'Australie étaient encore mal exploitées faute de main-d'œuvre et que, d'autre part, les nombreuses industries nées de la guerre, manquaient de personnel, le Gouvernement fédéral créa dès juillet 1945 un Ministère de l'Immigration et il établit un plan prévoyant l'entrée en Australie de 70.000 étrangers par an.

Cependant, différents facteurs ont retardé la réalisation de ce plan et fin 1947 le nombre des immigrants ne s'était élevé qu'à 31.765.

Fin 1949, il dépassait toutefois largement le maximum prévu avec 167.722 immigrants.

Depuis 1945, au total, 1.650.000 immigrants sont arrivés en Australie, dont 48 % sont britanniques.

Le Gouvernement fédéral a conclu des accords avec le Royaume-Uni, la Hollande, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne.

Compte tenu des besoins réels d'une économie en pleine expansion, le nombre de 125.000 immigrants par an peut paraître modeste. Mais le Gouvernement australien souhaite concilier, d'une part, la nécessité de hâter l'industrialisation du pays avec son désir de ne pas abaisser, ne fut-ce que temporairement, le niveau social de ses habitants et, enfin, de préserver coûte que coûte son appartenance britannique.

Il s'agit donc d'une politique d'immigration dirigée et d'assimilation lente.

La population active s'élève à environ 44 % de la population totale.

L'Australie dispose de près de cinq millions de travailleurs. Trois sur dix des hommes de la population active travaillent dans l'industrie ; les autres grands groupes sont formés par le commerce, l'agriculture, le bâtiment et la construction.

L'industrie utilise environ le quart des femmes de la population active. La plupart des autres travaillent dans le commerce, dans les administrations publiques et privées, dans les hôtels, cafés et services domestiques.

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Le Commonwealth d'Australie fut proclamé par la Reine Victoria le 17 septembre 1900.

Le lien avec la Grande-Bretagne restait intact et la Couronne était représentée par un Gouverneur général.

Cependant, dès 1870, les forces anglaises stationnées dans les six colonies furent remplacées par des unités militaires locales, formées de volontaires locaux.

L'armée australienne, dotée d'une solide organisation, envoya 330.000 hommes en Europe et dans le Proche-Orient pendant la guerre de 1914-1918.

Appelée à signer le Traité de Versailles, elle prit rang parmi les grandes nations du monde et se vit chargée avec la Nouvelle-Zélande des anciennes colonies allemandes au sud de l'Equateur.

Pendant la seconde guerre mondiale, l'armée australienne participa massivement aux opérations dans le Pacifique, mais également au Moyen-Orient.

Elle fut sauvée de l'invasion japonaise par la *bataille de la Mer de Corail*.

Cette nouvelle guerre provoqua un nouvel équipement industriel de ce pays et confirma l'Australie en tant que grande puissance du Pacifique.

A l'heure actuelle, l'Australie est une nation autonome au sein du Commonwealth.

Le seul lien constitutionnel est la Couronne, sans préjudice des liens indissolubles de peuples qui rattachent l'Australie à la Grande-Bretagne et aux autres nations du Commonwealth.

La Reine est représentée par un Gouverneur général, qui ne peut agir que sur l'avis des ministres australiens réunis en Conseil exécutif sous sa présidence.

Dans chaque Etat australien, la Souveraine est représentée par un Gouverneur dont les fonctions sont analogues dans le cadre de l'Etat à celles du Gouverneur général dans le cadre fédéral :

Leurs fonctions comprennent l'ouverture et la prorogation des sessions parlementaires, la dissolution du Parlement, la signature au nom de la Souveraine des actes votés par le Parlement, la nomination des Premiers Ministres, auxquels incombe la mission de former les Gouvernements.

L'Australie ne dépend en aucune manière du Parlement du Royaume-Uni ou du Gouvernement britannique.

Elle a sa propre représentation diplomatique à l'étranger et elle est membre de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Toutefois, c'est encore la Reine d'Angleterre qui signe les lettres de créance des Ambassadeurs australiens. Ses liens politiques avec la Grande-Bretagne traduisent bien que *13 Australiens sur 14 sont de souche anglaise*, alors que 1 pour 13 provient d'Europe continentale.

Constituée en 1901, la Fédération est composée de six Etats, certains de leurs pouvoirs ayant été transférés au Gouvernement et au Parlement fédéral.

Le Gouvernement fédéral et le Pouvoir législatif :

Le Pouvoir législatif est aux mains du Gouvernement général qui représente la Couronne britannique et du Parlement fédéral qui se compose de deux Chambres : le Sénat et la Chambre des représentants, installées dans la capitale fédérale : Canberra.

Le Sénat comprend 60 membres : 10 par Etat, élus selon le principe de l'égalité de représentation des Etats, quelle que soit leur superficie ou le nombre de leurs habitants.

Les sénateurs, élus pour six ans au suffrage universel, sont renouvelables par moitié tous les trois ans.

Le nombre des sièges à la Chambre des représentants est fonction de l'importance de la population, le minimum étant de cinq représentants par Etat. Le nombre total des députés qui devait être autant que possible le double de celui des sénateurs, est fixé à 123 depuis 1951.

Comme les sénateurs, les députés sont élus au suffrage universel, sans distinction de sexe et pour trois ans. Le système électoral australien se distingue par l'emploi du scrutin préférentiel qui permet, aux dires des législateurs, de faire triompher dans chaque circonscription le candidat le plus représentatif de la volonté des électeurs.

Autre trait caractéristique des élections australiennes, le vote est obligatoire pour les citoyens âgés de plus de vingt et un ans sous peine d'une amende de 2 livres.

Aux termes de la Constitution, le Parlement fédéral légifère sur toutes les questions intéressant la défense nationale, les relations extérieures, les échanges et le commerce avec les pays étrangers, les tarifs douaniers, les postes et télécommunications, le cours légal des monnaies, les banques, les assurances, les droits d'auteurs et brevets d'invention, l'immigration, les pensions, la conciliation et l'arbitrage pour les conflits industriels s'étendant au-delà de la limite d'un Etat.

D'autres pouvoirs appartiennent conjointement au Parlement fédéral et aux Parlements des différents Etats, la loi fédérale prévalant en cas de conflit. Ces pouvoirs concernent la fiscalité, la réglementation de l'immigration, les statistiques et recensements.

Le Pouvoir exécutif :

Le pouvoir exécutif fédéral appartient à un cabinet conçu selon les principes du cabinet britannique.

Les Ministres, choisis dans les Chambres, sont responsables devant la Chambre des représentants. Ils ne demeurent en fonction que tant qu'ils jouissent de la confiance du Parlement. Une motion de censure ou le rejet d'un important projet gouvernemental entraînent la démission du cabinet.

Les Ministres sont désignés par le Gouverneur général sur avis du Premier ministre du Commonwealth australien.

La Haute Cour, gardienne de la Constitution, arbitre les différends entre le Gouvernement fédéral et les Etats et décide en dernier ressort de la légitimité des projets de loi qui lui sont soumis lorsqu'ils rencontrent une trop forte opposition.

En fait, de nombreuses activités sont menées concurremment par le Gouvernement fédéral et ceux des Etats. En cas extrême, on a recours au référendum constitutionnel.

Le Gouvernement des Etats :

Le Parlement de chaque Etat se compose à l'instar du Parlement fédéral de deux Chambres : le Conseil législatif ou Chambre Haute, et l'Assemblée législative ou Chambre Basse.

Seule le Queensland n'a plus de Conseil législatif depuis 1922.

Les pouvoirs propres aux Etats sont nombreux, notamment en matière sociale, santé, éducation, justice, police, chemins de fer, agriculture, forêts et propriétés immobilières.

Les partis politiques :

Trois partis principaux dominent la vie politique en Australie :

- le Liberal party, créé en 1944 est présent dans tous les Etats. Bien que la majorité dont il dispose au Parlement soit faible, il gouverne en coalition avec le Country Party ;
- le Country party, créé en 1918 exerce une forte influence sur le Gouvernement, bien que numériquement il n'ait jamais été très important. Il n'est présent qu'en Nouvelle-Galles du Sud, aux Queensland, Victoria et Australie occidentale. Il défend les intérêts des agriculteurs et des éleveurs, sans négliger les

secteurs de la vie politique et économique, il reste principalement préoccupé par les problèmes agricoles. Il s'est notamment attaché à obtenir des prix garantis pour les exportations de produits agricoles ;

— enfin, le Labour party existe depuis 1891. Il représente les syndicats et défend leur politique.

De nombreux groupes existent, en fait, au sein de ce parti qui n'a pas une unité de doctrine absolue.

Il a exercé jusqu'en 1950 la Direction du Gouvernement australien.

Deux autres partis existent encore :

— le Democratic Labour party ;

— et le Parti communiste qui ont peu ou pas d'élus au Parlement mais ont parfois plus d'influence que leur faible représentation électorale pourrait le faire penser.

Les organisations professionnelles :

Les syndicats ouvriers ont toujours eu une importance considérable dans la vie économique et les relations professionnelles en Australie.

Environ 60 % des salariés sont syndiqués. La majorité des grands syndicats est affiliée à l'Australian Council of Trade Unions, organisme fédéral, exception faite de l'Australian Workers Union, organisation centrale à vocation nationale, représentant principalement des employés et salariés de la construction.

Dans le secteur des employés de bureau, l'Australian Council of Salaried and Professional Association a un rôle dominant.

En principe, l'employeur n'est pas obligé d'accorder une préférence pour l'emploi d'un ouvrier syndiqué, mais en fait, très souvent, il sera contraint de le faire, notamment en Nouvelle-Galles du Sud et au Queensland.

Les principales organisations patronales sont :

— l'Associated Chambers of Manufacturers of Australia, représentant uniquement des employeurs de l'industrie secondaire ;

— l'Australian Council of Employers' Federation, organisme groupant les Employers' Federation, des différents Etats des secteurs primaires, secondaires ou tertiaires.

Citons encore les Chambers of Commerce, Metal Industries Association, etc.

LA SITUATION POLITIQUE RÉCENTE

Des élections générales ont eu lieu, le samedi 26 novembre 1966, en Australie, environ 6.200.000 électeurs ont voté pour désigner les 124 parlementaires qui siègeront à la nouvelle chambre des représentants et pourvoir, notamment, au remplacement de 5 sénateurs décédés.

Suivant la Constitution australienne, la Chambre des Représentants est renouvelée tous les trois ans au suffrage majoritaire préférentiel.

Quant au renouvellement du Sénat où le Gouvernement actuel ne dispose que d'une faible majorité, il fera l'objet de nouvelles élections l'an prochain.

Les élections étaient dominées par diverses considérations dont le rétablissement du service militaire avec tirage au sort, pour un certain nombre d'appelés, ainsi que les engagements militaires contractés par l'Australie au Vietnam auxquels ces militaires prennent part.

C'est sur ces deux questions que la campagne électorale s'est développée.

Le Premier Ministre avait déclaré qu'il était absurde de prétendre que la politique de l'Australie au Vietnam avait porté atteinte à son prestige en Asie.

La plupart des nations asiatiques, avait-il déclaré, estiment, comme l'Australie, qu'il faut résister à l'agression communiste.

Dans la dernière Chambre des Représentants, le Gouvernement de coalition libéral rural, dont M. Harold Holt était le chef depuis la démission de Sir Robert Menzies et qui occupait le pouvoir sans interruption depuis décembre 1949, détenait 71 sièges contre 52 à l'opposition : Parti travailliste australien et 1 Indépendant.

L'ampleur de la victoire de la coalition gouvernementale aux élections du 26 novembre a largement dépassé les pronostics. C'est la plus importante majorité obtenue par les libéraux depuis qu'ils détiennent le pouvoir en 1949.

On considère que le partage des voix s'est établi principalement sur les questions de politique étrangère, et notamment, sur l'alliance avec les Etats-Unis d'Amérique.

Le nombre de députés libéraux à la Chambre des Représentants passe de 52 à 61. Celui des Agrariens de 19 à 20, alors que les Travaillistes tombent de 50 à 39.

Les Libéraux détiennent donc à eux seuls la majorité, ce qui les rend indépendants de l'appui du Parti agraire.

La composition du second Ministère, présidé par M. HOLT est très peu différente du Cabinet précédent. Le nombre des Ministres passe de 25 à 26, deux ne reparaissent pas dans la nouvelle formule et trois nouveaux apparaissent.

LES FINANCES PUBLIQUES

Avant l'institution de la Fédération, chaque colonie australienne jouissait d'un Gouvernement autonome et avait une indépendance financière qui lui permettait de fixer ses revenus et ses emprunts et d'en disposer à sa guise.

Lorsque fut créée la Fédération, on estima que les dépenses fédérales seraient légères et que les recettes procurées par les douanes et l'impôt sur le revenu couvriraient, non seulement les besoins fédéraux mais laisseraient, en outre, des surplus importants qui seraient reversés aux Etats.

Cependant, dès la première guerre mondiale, le Gouvernement fédéral commença à éprouver ses premières difficultés financières et un impôt fédéral sur le revenu dû être établi en 1916. Puis, par la suite, l'Australie dû emprunter des capitaux importants pour organiser sa défense puis sa construction.

Le referendum de 1928 ratifia un amendement à la Constitution qui chargeait le Gouvernement fédéral des obligations des Etats envers les porteurs de bons.

Dès 1924 avait été créé le Loan Council, constitué par le Premier Ministre des Etats et le Premier Ministre fédéral qui le présidait.

Les Etats exposaient leurs besoins et l'on se mettait d'accord sur les capitaux à emprunter et sur leur répartition.

L'effondrement de la monnaie en 1928-1929 restreignit sérieusement les possibilités d'emprunts et mit les Etats dans des difficultés financières importantes.

Au cours des premières années de la seconde guerre mondiale, le Gouvernement fédéral fut amené à unifier l'impôt sur le revenu dans les divers Etats. Il en devint l'unique collecteur et remboursa aux Etats une somme en rapport avec leur production moyenne d'impôt sur le revenu au cours des années 1939-1940 et 1940-1941.

Cette manière d'opérer fut rendue constitutionnelle par la Haute Cour.

L'accroissement des responsabilités du Gouvernement fédéral au cours des années d'après-guerre lui imposa une plus grande autorité dans les affaires économiques et financières de la nation.

Il joue notamment un rôle considérable dans le développement du pays pour assurer le plein emploi et l'équilibre économique, mais aussi dans la vie sociale, dans la vie internationale où il assume les obligations d'une grande Nation.

Enfin, il doit faire face à des charges de défense de plus en plus lourdes.

Durant quelques années, le Gouvernement fédéral a pu financer toutes ses dépenses pour sa défense et ses programmes d'expansion, laissant les emprunts à la charge des Etats. Par ailleurs, il continue à verser d'importantes subventions aux différents Etats.

Les recettes fédérales pour l'exercice 1960-1961 se montaient à 1.638 millions de livres australiennes, produit des douanes, impôts indirects, impôt sur le revenu, impôt sur les salaires, impôt sur les entreprises, etc.

Les dépenses, d'un montant équivalent, concernaient la défense : 198 millions de livres, l'aide aux entreprises : 128 millions de livres, les versements aux Etats : 352 millions de livres, les grands travaux : 48 millions de livres, etc.

Une grande partie des revenus des Etats provient d'entreprises gouvernementales, telles que les chemins de fer et transports routiers, les ports, l'eau, l'électricité, etc., dont le montant total atteignait 212 millions de livres australiennes en 1958-1959.

Monnaie :

Le 14 février 1966 une nouvelle monnaie basée sur le système décimal a été introduite en Australie. La livre australienne a été remplacée par le dollar australien équivalant à 10 shillings anciens.

Cette mesure est l'un des signes des mutations qui sont en train de s'accomplir dans ce pays.

La dette extérieure :

Si une part du capital nécessaire aux investissements provient du pays lui-même, l'Australie n'en a pas moins une dette extérieure fort importante.

Elle figure au 7^e rang des emprunteurs auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

- De 1948 à 1963, les investissements privés étrangers se sont montés à 1.718 millions de livres australiennes, tandis que les reprises d'actions et de créances de sociétés australiennes correspondaient à environ 700 millions de livres.
- De 1961 à 1964, la croissance des investissements étrangers s'est élevée en moyenne à 195 millions de livres par an, dont 46 provenaient de Grande-Bretagne, qui au milieu de 1962 était le plus gros bailleur de fonds avec 57 % des investissements. Au deuxième rang venaient les Etats-Unis et le Canada, avec une part de 31,8 % du total des investissements.

Les transferts à l'étranger des revenus afférents à ces investissements ont atteint, en moyenne, durant la même période 117 millions de livres australiennes par an, dont 55 % à destination de la Grande-Bretagne, 36 % vers les Etats-Unis et le Canada, les 9 % restants vers les autres pays.

La dette publique extérieure s'élevait dernièrement à 362 millions de livres sterling envers le Royaume-Uni, 385 millions de dollars envers les Etats-Unis, 247 millions envers la B. I. R. D., 240 millions envers la Suisse, 31 millions de dollars canadiens envers le Canada et 40 millions de florins envers les Pays-Bas.

L'importation des capitaux étant officiellement encouragée et le contrôle des changes appliqué très libéralement lors des transferts à destination de l'étranger, les personnes physiques et morales domiciliées à l'étranger peuvent transférer sans restriction les revenus nets (après déduction des impôts) provenant de bénéfiques, dividendes, intérêts, etc., et obtenir l'autorisation de rapatrier leurs fonds.

En revanche, il n'est pas possible d'obtenir d'emblée une garantie limitée pour l'exécution de telles opérations.

Des traités en vue d'éviter la double imposition existent avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Les investissements étrangers en Australie ont atteint en 1966 le niveau record de 879 millions de dollars australiens, soit près de 50 % de plus qu'au cours de l'année précédente.

Cet afflux de capitaux semble dû en grande partie à des mouvements de fonds exceptionnellement importants en provenance de Grande-Bretagne.

Le régime fiscal (impôt sur le revenu, Income Tax) :

Le revenu imposable comprend tous les revenus, y compris les dividendes, tient compte des charges de famille, des dépenses médicales et des primes d'assurances sur la vie.

Les impôts sont perçus sur le revenu net, leur taux étant progressif.

Les revenus inférieurs à 104 livres par an sont exempts d'impôt.

Les employeurs déduisent chaque mois du salaire de leurs employés le montant de l'impôt et le versent au Taxation Department.

Impôt sur les Public Companies, impôt sur les Private Companies, impôt sur les ventes et impôt sur les salaires versés.

Enfin, certains Etats perçoivent des impôts sur les terres qui n'ont pas encore été mises en valeur.

Les banques :

Le réseau bancaire des villes australiennes se caractérise par un grand nombre de banques et une quantité d'instituts. 4.365 succursales des différents établissements étaient dénombrées en 1965, le nombre des agences s'élevant à 2.221.

Le système bancaire comprend :

1° La Reserve Bank of Australia, banque centrale, scindée depuis 1959 en deux organismes : la Reserve Bank of Australia et la Commonwealth Banking Corporation.

La Reserve Bank of Australia assume les responsabilités suivantes : émission de la monnaie, réglementation des prêts bancaires et du taux d'intérêt, opérations relatives aux obligations du Gouvernement, administration du contrôle des changes, fixation du taux des changes, protection des intérêts des personnes ayant fait des dépôts en banque.

Le Gouverneur Président de la Banque est le docteur C. Coombs dont l'autorité personnelle est très grande dans les milieux financiers australiens.

2° Les Trading Banks.

15 banques assurent en Australie les opérations courantes. Elles reçoivent deux types de dépôts : les comptes courants, avec retraits à vue, les dépôts pour des périodes déterminées.

Ces Trading Banks font des avances à court terme ou saisonnières, mais également à moyen et long terme.

3° Les Savings Banks correspondent aux caisses d'épargne et jouent un rôle important dans l'ensemble du système financier australien, car une grande partie de leurs fonds est placée en obligations d'Etat ou semi-étatiques et en prêts à la construction.

Elles versent des intérêts de 3 % par an sur les sommes déposées jusqu'à concurrence de 2.000 livres australiennes.

D'autres institutions jouent un rôle financier en Australie : les compagnies d'assurances, notamment les compagnies d'assurances sur la vie, les Pastoral Finance Companies, qui font des avances pour l'achat de propriétés et de bétail, etc.

Au milieu de 1965, les dépôts auprès des banques commerciales les plus importantes excédaient 2 milliards de livres australiennes et les prêts accordés par elles environ 1.200 milliards de livres.

L'ECONOMIE AUSTRALIENNE

Produit National :

L'augmentation considérable du produit national durant les 15 dernières années donne une idée de la croissance sans précédent de l'économie australienne après la seconde guerre mondiale.

Alors qu'il se montait pour l'année fiscale allant du 1^{er} juillet 1948 au 30 juin 1949 à 2,2 milliards de livres australiennes, il doublait jusqu'en 1953-1954 pour passer à 4,4 milliards de livres australiennes et atteignait 8,7 milliards pour l'année fiscale 1963-1964.

Pour les douze mois de la période 1964-1965, on estime ce chiffre à 9,5 milliards.

Par habitant, l'accroissement s'est monté à environ 274 % en quinze ans, soit de 287 livres australiennes à 787, l'un des taux les plus élevés du monde.

Comme durant la même période la hausse des prix à la consommation a été de 108 %, la croissance économique réelle est donc considérable.

Si l'on compare ce taux de croissance à celui de différents pays, l'augmentation annuelle réelle du produit national brut australien qui est près de 4 % en moyenne est supérieur à ceux

de la Suède : 3,9 %, des Etats-Unis : 3,4 %, de la Grande-Bretagne : 4 %, mais inférieur à ceux de la Suisse : 5, %, de l'Italie : 6,2 %, de la République fédérale d'Allemagne : 6,5 % et de la France : 4,9 %.

La structure actuelle de l'économie australienne se dégage de l'analyse des perspectives des groupes économiques dans la constitution du produit national brut (exercices 1961, 1962) :

(En pourcentage.)

Productions primaires	14,2
Industrie	28,2
Secteur de la construction et de l'énergie.....	11,2
Commerce	18,6
Transports	8,0
Fonction publique et professions libérales.....	11,2
Divers	8,6

La prospérité du pays se traduit dans les chiffres du revenu national par habitant : 7.000 francs par an, ce qui est l'un des chiffres les plus élevés du monde.

L'économie rurale et agricole.

Dès le début de la colonisation, l'Australie s'est affirmée comme une grande puissance agricole qui exportait outre-mer le surplus de sa production.

Toutes ses activités ont été longtemps centrées autour de la production agricole et pratiquement, si l'on excepte la période de la ruée vers l'or, aux environs de 1850, il faut reconnaître que rien n'a été fait pour y établir des industries jusqu'au xx^e siècle.

Aussi se représente-t-on encore l'Australie comme un pays d'agriculteurs et d'éleveurs et il est vrai que malgré l'extraordinaire expansion économique qu'elle connaît depuis la guerre, la prospérité australienne repose avant tout sur l'agriculture qui constitue la plus grande part de ses exportations.

Il en résulte, pour ce pays, une étroite dépendance de son commerce international, compte tenu des cours mondiaux des produits agricoles, ce qui provoque encore de graves crises cycliques.

Caractères généraux.

Alors qu'un tiers de la superficie du pays est inhabitable et inculte et qu'un autre tiers ne peut être utilisé qu'en cultures extensives, la limite naturelle de l'agriculture est sans cesse repoussée plus loin par la technique, l'utilisation des découvertes scientifiques ainsi que le contrôle et l'augmentation de la productivité des différents secteurs agricoles.

La production est le fait de quelque 252.000 exploitations couvrant une superficie de 5 millions de kilomètres carrés, dont 3 % seulement sont réservés à la culture intensive, plus des 95 autres % étant voués à la culture extensive sur un sol non amélioré.

L'effectif de la population rurale n'a guère changé depuis la dernière guerre, 11 personnes actives sur 100 en font partie.

La production agricole a cependant augmenté à tel point qu'en plus de la couverture des besoins intérieurs, en forte hausse, elle a enregistré en 1962-1963 un accroissement de 70 % du volume de ses exportations par rapport à la dernière année d'avant-guerre : 1938-1939.

Ce résultat est dû, notamment, à la modernisation des exploitations. C'est ainsi, par exemple, que le nombre des tracteurs utilisés est passé depuis 1945 de 60.000 à 260.000.

Pour promouvoir l'agriculture, le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des Etats ont aidé à une nouvelle colonisation des terres. Leurs efforts visent à créer près de 9.000 nouveaux domaines, représentant au total quelque 53.000 kilomètres carrés pour des militaires libérés de leurs obligations de service.

Un important projet de défrichement va être réalisé dans le centre du Queensland, avec l'aide du Gouvernement fédéral. En outre, l'initiative privée a aussi entrepris l'ouverture de nouvelles terres par le défrichement de déserts en Australie occidentale et méridionale et l'amendement du sol. Mais surtout, des efforts sont tentés en vue de promouvoir l'irrigation dont dépendent les possibilités de vie dans différentes régions, ainsi que la fertilité du sol.

Durant la période 1953-1963, la capacité des réservoirs d'eau a pu être triplée et portée à 29,27 milliards de mètres cubes.

De 1948 à 1963, la surface irriguée a été étendue à 10.600 kilomètres carrés.

Tous les Etats participent à ce développement, mais l'aire irriguée en Nouvelle-Galles du Sud et dans le Victoria dépasse celle des autres Etats, en raison des grandes différences naturelles. La moitié de toutes les surfaces irriguées du pays se trouve notamment dans le Victoria.

Mais l'entreprise la plus considérable en vue de l'utilisation de réserves hydrauliques et de l'irrigation vient d'être mise sur pied : il s'agit de l'opération dénommée *Snowy Mountains Scheme*, située dans la chaîne montagneuse du Sud-Est du Great Dividing Range.

Les Snowy Mountains constituent le point le plus élevé de l'Australie. Elles ont un enneigement de cinq à six mois par an et reçoivent des précipitations estivales relativement abondantes.

Le projet tend à augmenter le débit des fleuves qui prennent leur source dans ces montagnes (le Snowy, le Murrumbidgee et le Murray) en vue d'accroître leur capacité d'irrigation.

Ce résultat pourra être atteint en détournant la part superflue des eaux du Snowy et de l'un de ses affluents dans les deux autres fleuves.

Dans une région de plus de 5.000 kilomètres carrés, l'eau sera captée dans les montagnes et orientée dans les directions désirées par la construction de huit grands barrages et de quelques autres plus petits, d'environ 1.600 kilomètres de galeries, de dix centrales électriques en partie souterraines et de plus de 130 kilomètres d'aqueducs.

Les débits des deux fleuves seront ainsi augmentés d'environ 2,5 milliards de mètres cubes qui permettront l'irrigation et fourniront plus de 3 millions de kilowatts d'énergie.

Le coût de l'entreprise se montera autour de 400 millions de dollars australiens, coût qui sera complètement couvert par la production d'électricité.

La Snowy Mountains Authority, chargée de la construction, a été créée par un décret parlementaire fédéral de juillet 1949 et dispose des fonds nécessaires sous forme d'emprunts fédéraux émis au même taux que les obligations à long terme et qu'elle devra rembourser sur une durée de soixante-dix ans.

Des huit barrages principaux, quatre sont terminés. Trois des dix centrales sont en activité et on prévoit l'achèvement des travaux pour 1975 environ, le programme ayant jusqu'à maintenant pu être réalisé plus rapidement que prévu.

Pour résoudre les nombreux problèmes techniques qui se sont posés, on a fait appel à des experts de plusieurs pays, notamment de Suisse.

La production agricole :

L'élevage est la richesse la plus connue d'Australie et ce sont les bovins et les ovins qui forment les deux éléments principaux de ces immenses troupeaux. Près de la moitié des exploitations s'occupent de l'élevage du mouton.

Les troupeaux australiens représentent environ un sixième des effectifs mondiaux (165 millions de têtes contre 109 millions en 1940), ils fournissent 30 % de la production mondiale et 55 % de la laine de mérinos qui, elle-même, représente les quatre cinquièmes de la production lainière australienne.

Plus de 90 % de la laine sont exportés.

La production est passée de 468 millions à 809 millions de kilogrammes, de 1950 à 1964.

L'extension de la productivité de l'élevage du mouton a pu être considérablement accrue grâce à la lutte antiparasitaire, notamment contre le lapin, propagateur de la myxomatose, à l'amélioration des pâturages et à une meilleure sélection des troupeaux.

L'élevage du gros bétail est plus important que celui du mouton pour l'exportation de viande. Il a connu une forte extension de sorte que l'Australie est actuellement, après l'Argentine, le deuxième fournisseur de viande de bœuf et de veau du monde.

Les Etats-Unis d'Amérique sont leur principal client. Depuis 1950 la production est passée de 577.000 à 977.000 tonnes contre 362.000 tonnes de viande de mouton et 222.000 tonnes de viandes d'agneau.

L'ensemble des exportations de viande représentait en 1963-1964, 8,6 % des exportations totales. A cela s'ajoutent 3,3 % sous forme de produits laitiers.

La culture du sol fournit la deuxième catégorie de produits agricoles d'exportation, avec 14,7 % composés avant tout de froment et de farine, ainsi que de sucre qui constitue 5,6 % des exportations totales.

La culture du blé a été étendue et intensifiée durant ces dernières années. La superficie emblavée en froment atteint 69.000 kilomètres carrés, la production par acre est passée en peu d'années de 13,3 à 18,5 boisseaux (1 boisseau égal environ une demi-tonne).

L'orge, l'avoine, le millet, le maïs et particulièrement dans les régions irriguées de la Nouvelle-Galles du Sud, le riz, viennent nettement après le blé mais fournissent néanmoins des excédents d'exportation substantiels.

La dernière récolte de blé est évaluée à près de 360 millions de boisseaux et sur cette quantité l'Australie compte en exporter 260 en Chine, Grande-Bretagne, Japon et Inde.

La récolte de riz bat cette année tous les records avec 176.000 tonnes. L'Australie bat encore une fois le record mondial de la production commerciale avec un rendement de 11 tonnes à l'hectare.

Ce record a été permis, notamment par la découverte récente de nouvelles variétés à grains longs et à rendement élevé.

La culture de la canne à sucre s'effectue sur environ 2.000 kilomètres carrés ; dans le Queensland la production a doublé depuis 1949.

D'ici 1970 elle doit atteindre quelque 2,5 millions de tonnes grâce à une extension des surfaces cultivées.

Le sol est enfin exploité de manière intensive pour la culture des fruits et de la vigne qui fournissent un cinquième de la valeur brute de la production agricole.

Les différences climatiques permettent, en effet, de cultiver une gamme très variée de fruits, depuis les espèces tropicales, en passant par les agrumes, jusqu'aux fruits à pépins.

Les forêts couvrent environ 500.000 kilomètres carrés, soit en gros 6,3 % de la surface continentale.

La forêt primitive ne couvre guère plus de 20.000 miles carrés.

L'eucalyptus domine et satisfait les besoins australiens en bois d'œuvre, en bois de construction, en bois d'emballage et aussi en pâte à papier.

Il est à noter que plus d'un tiers de la surface forestière est constitué par une forêt vierge impénétrable et que la moitié de cette surface, bien qu'accessible à l'homme, ne peut être utilisée de manière productive.

La pêche n'a pas encore atteint un très haut degré de développement. Cependant, l'industrie des conserves de poissons s'est considérablement étendue au cours des dernières années puisque le nombre des entreprises de conserverie a sextuplé depuis quinze ans. Toutefois, les importations de poissons et crustacés dépassent encore les exportations qui sont concentrées presque exclusivement sur les langoustes.

*

* *

L'économie industrielle.

Les ressources minières :

Les plus importantes périodes de développement économique ont été déterminées en Australie par la découverte ou l'exploitation de minerais : l'or au milieu du XIX^e siècle, le charbon, le fer, le zinc, le plomb, puis l'uranium et le pétrole au XX^e siècle constituent une base solide pour le développement industriel de l'Australie.

Depuis la fin de la guerre, la valeur de la production minière a augmenté en volume de 70 %.

La production du sous-sol représente environ 6 % de la valeur du produit national australien.

Les ressources en minerais métalliques non ferreux placent l'Australie au premier rang mondial des producteurs de plomb et de rutile, au quatrième rang pour le zinc, au cinquième rang pour l'or, au sixième rang pour l'argent et au huitième rang pour le cuivre.

Plus d'un tiers de la production minière est représentée actuellement par le charbon.

De 1945 à 1964, la production de houille a doublé pour atteindre quelque 27 millions de tonnes. Le principal producteur (4/5) est la Nouvelle-Galles du Sud. Les réserves des gisements de houille de qualité sont estimées à 15 milliards de tonnes au minimum.

En 1963-1964, l'exportation vers le Japon et la Nouvelle-Calédonie a atteint plus de 16 millions de livres australiennes. De nou-

velles découvertes ont mis à jour de grandes quantités de bauxite estimées en 1965 à plus de 3.000 millions de tonnes, situées sur la presqu'île du cap York dans le Queensland et près de Perth.

L'Australie dispose ainsi d'une base considérable d'approvisionnement pour une industrie de l'aluminium.

C'est ainsi qu'est en construction, près de Gladstone dans le Queensland une usine d'une capacité de 600.000 tonnes-an.

De nouvelles découvertes de minerais de fer ont été également faites en Australie occidentale, dont les gisements sont estimés à plus de 8 mille millions de tonnes.

La prospection a reçu une impulsion décisive du fait que le Gouvernement fédéral a levé, en 1960, l'interdiction qui régnait jusqu'à cette époque d'exporter du minerai, créant ainsi des possibilités d'écoulement illimitées.

Dans ces conditions, un traité a pu être conclu en 1963 avec le Japon, prévoyant des livraisons de 5 millions de tonnes de minerai à ce pays.

D'autres commandes japonaises, encore plus importantes, ont suivi.

L'exploitation du minerai nécessite, toutefois, la solution des problèmes de transport, et notamment la construction de lignes de chemins de fer reliant les mines aux ports.

L'exploitation du cuivre a plus que quadruplé depuis la guerre, pour se monter à 112.700 tonnes en 1963. Plus des deux tiers de cette production proviennent de la zone Nord tropicale où les gisements comptent parmi les plus importants du monde.

L'Australie en exporte de grandes quantités, mais la baisse des cours mondiaux a contraint le Gouvernement à prendre à certains moments des mesures de soutien des cours à la production.

L'uranium a pris depuis la seconde guerre mondiale une grande importance dans la production minière. Quant à l'or, qui a été à l'origine du développement de l'Australie au XIX^e siècle, sa production annuelle a reculé et tourne autour d'un million d'onces, dont les quatre cinquièmes proviennent d'Australie occidentale. Selon la loi, la Reserve Bank of Australia achète à un prix fixe toute la production.

Compte tenu des résultats obtenus au cours de ces dernières années, la recherche des gisements de minerai se poursuit en Australie sur une très grande échelle avec des moyens considé-

rables. La valeur de l'ensemble de la production minière oscille autour de 260 millions de livres australiennes et sa part à l'exportation autour de 7 %.

Le pétrole :

Obligée d'importer le pétrole dont elle a besoin, l'Australie a fait des efforts considérables de recherche pour tenter d'échapper à une des plus lourdes charges de sa balance commerciale.

Depuis 1953 différentes découvertes ont été acquises, aussi bien dans le domaine du pétrole que dans le domaine du gaz naturel.

Le total des réserves récupérables du pays est estimé à l'heure actuelle à environ 500 millions de barils. Toutefois, le total de ces réserves, qu'il serait possible de récupérer, serait de l'ordre de 115 millions de barils.

Le gisement de Barrow (Gippsland), qui vient d'être découvert, a une capacité évaluée à 85 millions de barils.

Dans le domaine du gaz naturel, les gisements localisés dans le Gippsland, au large des côtes du Victoria, apparaissent comme l'un des plus importants du monde.

La région de Melbourne pourra être alimentée en gaz naturel dès le mois de janvier 1969.

L'Australie a encore beaucoup à faire avant de couvrir tous ses besoins. Les gisements actuels (gaz et pétrole) ne représentent que 20 % des besoins, mais les forages, en Australie, demeurent une affaire risquée : aux Etats-Unis un puits sur 10 donne du pétrole ou du gaz naturel ; en Australie, le rapport est de 1 pour 55. Aux Etats-Unis, un puits sur 37 donne du pétrole ou du gaz en quantité commerciale. Le chiffre australien est de 1 pour 150.

Les dépenses totales pour la recherche pétrolière dans les six Etats, en Papouasie et Nouvelle-Guinée ont dépassé 400 millions de dollars. Jusqu'à présent les recettes provenant de ces dépenses considérables ont été minimes, la production de pétrole brut se limitant actuellement aux gisements relativement petits de Moonie et Dalton, dans le Sud du Queensland. La production de ces gisements (environ 10.000 barils/jour) ne couvre que 3 % de la demande actuelle de l'Australie.

Il faudra de nombreuses années, même si la production de pétrole et de gaz est nettement plus forte que maintenant, pour que la valeur de cette production approche le total des sommes

dépensées en explorations et même alors cette somme sera considérablement accrue du fait de l'intensification de la recherche.

La consommation australienne de produits raffinés du pétrole a augmenté de 9 % au cours de l'année 1965-1966 et les importations australiennes se chiffrent à 252 millions de dollars australiens, soit 9 % du total des importations.

Le Gouvernement australien verse d'importantes subventions pour la recherche pétrolière. Pour le seul mois de septembre 1966, le montant total des subventions versées a atteint 500.000 dollars australiens.

La capacité de raffinage de l'Australie s'élève à 500.000 barils/jour de pétrole brut, dans 10 usines modernes, dont la dernière est la raffinerie de la British Petroleum à Cicib Point dans le Victoria.

En 1965-1966, les neuf raffineries alors en service ont produit près de 4 milliards et demi de galons de produits pétroliers, mais ce tonnage est largement inférieur à la demande qui au cours des douze mois se terminant le 30 juin 1966 s'est élevée à 4,6 milliards de dollars.

Quand la raffinerie de la B. P. travaillera à pleine capacité, la production australienne sera supérieure à la demande. Cependant, comme ces usines ne produisent pas exactement la quantité demandée de chaque produit, des importations seront toujours nécessaires.

En plus de ses raffineries, l'Australie possède trois usines de lubrifiants satisfaisant pratiquement ses besoins de base ; dans le domaine de l'industrie chimique, de nouvelles usines sont en voie de création, notamment une usine d'anhydride phtalique, à Rhodes en Nouvelle-Galles du Sud.

Elle sera créée par la Chemical Pty ltd qui vient de conclure un contrat pour un montant de 3 millions de dollars.

Enfin, le Premier Ministre du Queensland a annoncé la mise en œuvre d'un projet d'industrie chimique de plusieurs millions de dollars à base de gaz naturel. Ce projet associerait des intérêts australiens, américains et japonais pour la production d'ammoniaque, d'engrais azotés et autres produits chimiques dérivés du gaz naturel.

L'industrie :

L'industrie australienne connaît une période de très forte expansion depuis la seconde guerre mondiale.

Le taux d'accroissement annuel moyen de la production est de plus de 6 %.

Les principaux facteurs de cette expansion ont été, ainsi qu'il a déjà été souligné, le fort mouvement d'immigration qui a assuré un afflux de main-d'œuvre et un marché élargi, l'importance des investissements réalisés, et notamment des investissements étrangers.

L'industrie occupe environ 30 % de la population active.

Actuellement, 60.000 usines environ emploient près de 2 millions de personnes, soit plus du quart de la population active et produisent près de 40 % du revenu national.

Il faut noter d'ailleurs que dans cette expansion générale la structure de l'économie elle-même s'est de plus en plus diversifiée.

Ce sont avant tout les industries de transformation qui ont connu un essor remarquable. Encore limitées au début du siècle, à l'approvisionnement de marchés locaux, elles ont reçu une première impulsion grâce à la suppression des barrières commerciales entre les différents Etats au moment de la création de la Confédération et un nouveau stimulant lors de la première guerre mondiale.

La valeur nominale de leur production a décuplé depuis la période d'avant 1940, de sorte qu'aujourd'hui elle représente un tiers du produit national.

On peut dire qu'actuellement tous les biens de consommation importants sont fabriqués dans le pays même.

La balance commerciale se trouve ainsi considérablement déchargée du côté des importations, en même temps qu'améliorée du côté des exportations.

La production métallurgique et minière s'établit ainsi pour la période 1964-1965 :

Acier	5.121.000	tonnes.
Fonte	4.033.000	—
Plomb	199.000	—
Fer blanc	226.200	—
Zinc	199.000	—
Cuivre	56.100	—
Aluminium	79.000	—
Or	872.000	onces fines.
Argent	8.570.000	— —

Des gisements d'uranium ont été décelés au Sud de Port-Darwin et au Nord-Est d'Adélaïde.

Des prospections ont, par ailleurs, révélé d'importants gisements de bauxite en Tasmanie, dans le Queensland et en Australie occidentale.

La production en 1964 se montait à 407.000 tonnes contre 7.500 tonnes en 1961.

D'autres minerais rares et précieux sont en abondance en Australie; qui occupe le premier rang mondial pour la production de rutile et de zircon.

Grâce aux très riches gisements miniers de fer et de charbon et à l'utilisation du procédé à oxygène, l'industrie de l'acier a quintuplé sa production d'avant-guerre et atteint le chiffre de 5 millions de tonnes par an.

Les investissements annuels continuent à être de l'ordre de 50 millions de livres australiennes, ce qui assure un taux d'expansion rapide.

De 1952 à 1962, la production a déjà augmenté de 300 %.

La majorité de l'industrie de l'acier est concentrée dans une seule société, qui dispose de ses propres gisements de minerai de fer et de charbon et constitue avec ses 42.000 personnes employées la plus grande entreprise privée d'Australie.

Sa production annuelle de 5 millions de tonnes en fait le troisième producteur d'acier du Commonwealth britannique.

Il s'agit de la Société Broken Hill Pty. C° Ltd.

Parallèlement à l'industrie de l'acier, les industries de la branche métallurgique ont également connu une croissance rapide.

La construction navale s'est fortement développée, en partie sous l'impulsion de l'Australian Ship Building Board créée par le Gouvernement fédéral en 1941.

Le secteur des véhicules à moteur est devenu une des branches les plus importantes de l'industrie, avec 200 millions de livres australiennes d'investissement et 120.000 employés.

Les besoins intérieurs sont très élevés en raison des grandes distances et du manque de moyens de transport publics; ce qui place l'Australie au quatrième rang des pays du monde en ce qui concerne le degré de motorisation avec un véhicule à moteur pour trois habitants.

Des véhicules à moteur sont également exportés, ainsi que des pièces détachées pour plus de 62 millions de livres australiennes.

Par la valeur de sa production et le nombre des personnes qu'il occupe, le secteur de l'industrie des métaux et des machines se place de loin en tête, suivi en deuxième position par les industries de l'alimentation et des biens de consommation ; en troisième rang par l'industrie chimique ; en quatrième par les industries du papier et ses dérivés. L'industrie textile occupe le cinquième rang.

Ces quelques exemples permettent d'illustrer le développement de l'industrie australienne qui fait désormais de ce pays un Etat industriel caractérisé.

*
* *

Compte tenu du développement extrêmement rapide de l'économie australienne et des dangers qui peuvent la menacer, le Gouvernement, soucieux d'équilibrer l'avenir économique de ce pays, a créé un Committee of Economic Enquiry, qui a établi le rapport Vernon (du nom de son Président). La Commission s'est efforcée de déterminer les perspectives de croissance pour les dix prochaines années.

Elle suppose que l'immigration annuelle sera de 100.000 personnes, qui amèneraient un accroissement de population active de 2,7 % par an, au lieu de 1,7 jusqu'à maintenant et provoqueraient une augmentation de la productivité économique de 2,3 %.

Sur ces bases, les auteurs du rapport estiment que la croissance annuelle du produit national brut sera de 5 %, pour autant que les investissements qui représentaient 23,3 % du produit national brut entre 1957 et 1963 et 24,5 % en 1962-1963 atteignent 25,9 % de ce dernier en 1975.

Pour cela, il est nécessaire que l'afflux des capitaux étrangers se poursuive au rythme annuel de 150 millions de livres australiennes par an.

Un afflux supérieur serait, d'après la Commission, inquiétant pour la balance des paiements qui devrait supporter une charge excessive du fait des transferts de revenus à l'étranger.

Les recommandations de la Commission Vernon visent à empêcher une rupture d'équilibre de l'économie extérieure et à combattre l'inflation dans le pays.

La limitation du pouvoir d'achat par des mesures fiscales, afin de contenir la consommation, la promotion des investissements au moyen de facilités d'amortissement, de même que l'encouragement de la recherche sont préconisés dans ce programme. La politique douanière doit être aussi souple que possible, les tarifs simplifiés par un examen fréquent des positions industrielles les plus importantes.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'évolution de la balance commerciale de l'Australie est la suivante :

Balance commerciale.

ANNEES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCES
	(En millions de livres australiennes.)		
1958-1959	794,3	806,7	+ 12,4
1959-1960	924,5	925,9	+ 1,4
1960-1961	1.085,3	928	— 157,3
1961-1962	882,5	1.068,6	+ 186,1
1962-1963	1.078,8	1.069,9	— 8,8
1963-1964	1.186,3	1.391,2	+ 204,9
1964-1965	1.452,6	1.325,9	— 126,7

La structure des exportations et des importations, ainsi que les principaux acheteurs et vendeurs s'établissent ainsi :

Principales exportations.

	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
	(En millions de livres australiennes.)			
<i>Valeurs totales</i>	1.068,6	1.069,9	1.391,2	1.325,9
Laine	372,55	379,3	481,9	404,8
Métaux et ouvrages en ces matières	204,3	186,5	111,8	120,5
Grains et céréales.....	166,7	122,8	229	196,3
Viandes	76,3	103	121,2	141,8
Sucre	33,9	45,5	78,2	56,3
Peaux	32,1	36,8	45,8	40,1
Fruits (frais, secs, conserve).	34,6	35,1	45,2	42,1

Principales importations.

	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
	(En millions de livres australiennes.)			
<i>Valeurs totales</i>	882,5	1.078,8	1.186,3	1.452,6
Métaux et ouvrages en ces matières	»	196,5	218,5	315,1
Machines	»	169,3	196,1	252,8
Huiles, graisses et cires....	»	123,2	125,7	130,1
Textiles	»	80,7	81,8	92,4
Pulpe, papier, charbon	»	69,8	70,8	78,2
Equipement et matériel électrique	»	59,2	58,9	69,6
Produits alimentaires	39,3	40,1	45,6	48,7

Principaux pays acheteurs.

	1963-1964	POURCENTAGE des exportations totales.	1964-1965	POURCENTAGE des exportations totales.
	(En millions de livres australiennes.)			
<i>Valeurs totales</i>	1.391,2		1.325,9	»
Royaume-Uni	255,9	18,4	257,6	19,4
Japon	243,9	17,5	220,8	16,6
Etats-Unis	141,4	10,1	132	10
Nouvelle-Zélande	83,1	6	79,2	5,9
Chine continentale	84	6	67,3	5
France	68,1	4,9	55,8	4,2
Italie	54,3	3,9	42,6	3,2
Allemagne fédérale	45,9	3,3	41,1	3
U.R.S.S.	57	4,1	38,2	2,8
U.E.B.L.	29,8	2,1	29,5	2,2

Principaux pays vendeurs.

VALEURS TOTALES	1963-1964	POURCENTAGE des importations totales.	1964-1965	POURCENTAGE des importations totales.
(En millions de livres australiennes.)				
<i>Valeurs totales</i>	1.186,3		1.452,6	
Royaume-Uni	329,5	27,8	380,7	27,8
Etats-Unis	271,2	22,9	346,1	23,8
Japon	81,2	6,8	129,3	8,9
Allemagne fédérale.....	65,3	5,6	80,5	5,5
Canada	47,9	4	58,5	4
Etats arabes.....	44	3,7	52	3,5
France	20	1,8	33,4	2,3
Indonésie	27	2,3	32	2,2
Suède	22,8	1,9	26,7	1,8
Italie	20,1	1,8	25,2	1,7
Nouvelle-Zélande	22,4	1,9	23,2	1,5

Ces tableaux appellent quelques commentaires :

La contexture du commerce extérieur australien a été considérablement modifiée depuis le début du siècle.

A cette époque, les exportations étaient à peu près exclusivement composées de produits agricoles, les importations ne comportant que des produits finis de consommation.

Par ailleurs, l'orientation de ce commerce a considérablement évolué au cours de la même période.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les exportations australiennes étaient destinées pour plus de 50 % au Royaume-Uni. Depuis, cette proportion s'est abaissée à environ un tiers.

Concurremment, les exportations à destination des pays d'Asie connaissaient un accroissement considérable.

La dépendance australienne des marchés anglais a donc décliné considérablement, mais leur rôle de fournisseur est resté virtuellement le même.

Le Royaume-Uni fournit encore près de 36 % des importations australiennes.

Cette stabilité est due en grande partie aux tarifs préférentiels appliqués aux marchandises provenant de Grande-Bretagne.

Les exportations australiennes se composent encore de 70 à 80 % de produits d'origine agricole, ce qui implique toujours une forte dépendance à l'égard des prix des marchés mondiaux.

Les débouchés des exportations se sont profondément modifiés et si le Royaume-Uni conserve la première place, le Japon et la Chine communiste achètent près de 25 % et l'ensemble des pays asiatiques environ un tiers, contre 11 % à la fin de 1930.

La part japonaise, à elle seule, est passée de 1,4 à 17,5 %.

Le Japon est le premier acquéreur de laine, la Chine avec une part de 6 % achète environ la moitié des livraisons de blé, les autres régions d'Asie se portant surtout acquéreurs des produits industriels.

La part de la Communauté économique européenne, relativement importante, a fléchi de 19 à 15 %. Par contre, celle des Etats-Unis a progressé de 6 à 10 % et celle de la Nouvelle-Zélande de 3 à 6 %, ce dernier pays étant le principal acquéreur de produits industriels.

Dans l'ensemble, les exportations australiennes se caractérisent donc par une grande diversité des points d'écoulement. (Il convient de noter à ce propos que la charge correspondant au fret maritime entre pour une proportion assez faible dans le prix des marchandises exportées ou importées).

De 1950 à 1964, les exportations par type de marchandises ont reflété l'industrialisation croissante du pays, la part des produits manufacturés ayant progressé de 5,4 à 12 % des importations.

Le recul de 75 à 67 % enregistré par les produits agricoles n'enlève rien à la part prépondérante conservée par ces produits.

Du côté des importations, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se partagent à raison de 27,7 % pour la première et de 22,9 % pour les seconds, la moitié de toutes les livraisons qui, jusqu'en 1949, étaient encore l'apanage du seul Royaume-Uni.

La part de la Communauté économique européenne a progressé : 4,1 à 10,9 %, mais c'est surtout l'Asie qui a considérablement accru ses livraisons puisqu'elle totalise actuellement un cinquième des achats australiens.

Le Japon a vu progresser ses ventes de 1 à 7 %.

Le montant nominal des importations australiennes par habitant a progressé de 15 livres australiennes en moyenne avant la guerre de 1940 à 119 livres en 1964.

Depuis 1960 toutes les restrictions imposées au commerce extérieur pendant la seconde guerre mondiale ont été supprimées et 70 % des importations sont, en fait, libérées de toute mesure protectionniste légale ou de fait.

L'Australie se place parmi les douze premières Nations commerçantes du monde et souhaite donc un libéralisme économique très large et œuvre dans le sens d'une politique commerciale active.

Elle est une adepte des solutions multilatérales dans les échanges commerciaux et les paiements internationaux. Elle fait partie du G. A. T. T. depuis 1948 en tant que membre fondateur et a signé les conventions internationales sur le blé, le sucre et l'étain.

Dans le cadre des traités d'Ottawa de 1932 et 1957, elle jouit du bénéfice des préférences du Commonwealth.

Les transactions invisibles se soldent par un déficit, la balance des paiements courants ayant été régulièrement passive au cours des dernières années.

Le déficit à ce titre a été de 375 millions pour l'exercice 1964-1965. Par contre la Reserve Bank of Australia enregistrait un apport net de capitaux qui a permis de couvrir plus de la moitié du déficit de la balance des paiements courants, tandis que le reste a dû être réglé par prélèvement sur les réserves de devises qui ont reculé de 854 à 696 millions de livres australiennes, après s'être constamment accrues durant plusieurs années.

Cette situation requiert de la part du Gouvernement la plus grande vigilance. Le souvenir de trois crises qui, en 1951-1952, 1955-1956 et 1960-1961, entraînèrent le chômage et paralysèrent l'esprit d'entreprise constitue à cet égard un avertissement sérieux.

*

* *

II. — Les relations économiques et commerciales franco-australiennes.

Les relations commerciales franco-australiennes sont caractérisées par un très large déséquilibre.

C'est ainsi que pour les années 1963, 1964, 1965 et 1966 nos achats et nos ventes s'établissent ainsi :

Résultats annuels.

ANNEES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	BALANCE commerciale.	TAUX de couverture.	INDICES D'EVOLUTION (base 100 en 1955).	
					Importations.	Exportations.
(En millions de francs.)						
1963	791	155	— 636	19,6	130	129
1964	791	190	— 601	24	130	158
1965	738	246	— 492	33,3	121	205
1966	812	402	— 410	49,5	133	335

En 1966, l'Australie est le treizième fournisseur et le vingt-deuxième client de la France, représentant 1,4 % de nos importations et 0,75 % de nos exportations.

Sur la base 100 en 1955, les importations françaises sont à l'indice 133 et les exportations à l'indice 335.

Par suite du développement relativement plus rapide de nos exportations, le déficit de notre balance commerciale se réduit sensiblement au cours des trois dernières années.

Il convient de noter que cet accroissement exceptionnel des exportations françaises vers l'Australie est dû à l'importance des livraisons de matériels aéronautiques et d'armements qui contribuent à atténuer le déficit de nos échanges, 178 millions de francs effectués dans le seul mois d'avril 1966.

Le déficit tient au montant de nos achats de laine brute, qui représentent 95 à 99 % de nos importations ou produits pour lesquels nous sommes le troisième client de l'Australie, après le Japon et la Grande-Bretagne.

Parmi les autres importations, les plus importantes sont les peaux brutes (58.500 tonnes pour 223 millions de francs), en 1965 : 96.000 tonnes de minerai de métaux non ferreux pour 41,5 millions de francs, et, enfin, 10 millions de francs de cuivre raffiné.

Parmi les importations de produits agricoles, signalons la viande : 4.400 tonnes pour 19 millions de francs, le poisson : 10 millions de francs et les fruits : 10 millions de francs.

Les exportations de biens d'équipement représentent 47,6 % de nos exportations totales et les produits semi-manufacturés 21,6 %, les produits chimiques : 16,7 %.

L'Australie a occupé en 1965 le troisième rang dans nos clients pour le matériel militaire, les contrats ont porté sur 110 avions de chasse *Mirage III*, 10 avions d'entraînement *Mirage III*, 3 hélicoptères *Alouette III*.

Dans le domaine des engins, l'Armée de Terre australienne a choisi l'arme française antichar *Entac* pour équiper ses unités, tandis que l'Armée de l'Air a adopté les missiles français *Matra 530* pour équiper ses *Mirages III*.

Les ventes allemandes à l'Australie sont le triple des nôtres, l'Italie, la Suède figurent également dans la liste des fournisseurs européens de l'Australie.

Les entreprises françaises en Australie.

Dans le domaine de l'équipement et des investissements, quelques résultats encourageants ont pu être acquis au cours des dernières années.

Divers travaux de génie civil : construction de deux barrages, l'un pour l'irrigation au Queensland, l'autre pour la création d'un lac artificiel à Canberra, ainsi que quelques fournitures de matériel électrique et électronique ont été acquises au cours des dernières années, mais la réalisation française la plus importante a été la construction d'une centrale souterraine à Tumut dans le cadre d'aménagements hydroélectriques des Snowy Moutains. Ces ouvrages ont été réalisés par la Citra, filiale du Groupe Schneider.

Par ailleurs, la Société Dumez a obtenu en août 1966 un contrat de 225 millions de francs pour l'électrification d'un nouveau barrage dans cette région.

Enfin, l'industrie française s'intéresse avec quelques chances de succès à deux projets de la municipalité de Brisbane :

- la réalisation d'un réseau d'égoûts : 37 millions de francs ;
- et de réservoirs d'eau : 24,5 millions de francs.

Dans le domaine aéronautique des présentations de *Caravelle* ont été effectuées, mais pour des raisons qui sont politiques le choix des compagnies australiennes s'est finalement porté sur le *Boeing 727*.

Enfin, différentes études techniques ont été confiées à des organismes français : usine marémotrice en Australie occidentale et plan d'industrialisation du Queensland par France-Technique, programme de recherches pétrolières par l'Institut français du Pétrole.

Simultanément certaines entreprises françaises manifestent depuis peu un intérêt accru pour le marché australien, intérêt qui se traduit par d'importants investissements.

Pechiney qui avait passé en 1963 un contrat avec le Gouvernement australien pour la prospection et l'exploitation de gisements de bauxite de la Péninsule de Gove (territoire du Nord), a dû rendre ses permis qu'elle estimait peu rentables. Elle reste cependant engagée dans deux opérations en Australie : d'une part, elle a signé un contrat portant sur l'achat de minerai de bauxite de Weipa au Cap York (Queensland) et, d'autre part, elle participe pour 20 % à la création d'une usine de traitement de la bauxite à Gladstone, au Queensland, d'une capacité de 600.000 tonnes d'alumine. Cette usine a été inaugurée le 3 août 1967. 80 % de la production seront destinés à l'exportation.

Cette réalisation a été possible grâce à la coopération entre l'Australie, les Etats-Unis, le Canada et la France. Il s'agit là d'un exemple très valable de ce qui peut être réalisé dans un domaine où généralement une très vive concurrence s'exerce entre les différentes grandes sociétés productrices dans le monde.

L'Air liquide a augmenté, en 1964, de 3 millions et demi de francs sa participation à l'industrie australienne de l'oxygène liquide et envisagé dans ce secteur un investissement total de plus de 14 millions de francs.

D'autres sociétés françaises : Renault, Ugine, C. G. E., participent à des investissements plus modestes. Le Comptoir national d'Escompte de Paris, installé de longue date, contribue de son côté à assurer une présence économique en Australie.

Les projets pour lesquels, selon notre Ambassade, des possibilités intéressantes d'investissements s'offrent actuellement à l'industrie française concernent la verrerie, la pétrochimie et l'industrie de l'aluminium.

Mais c'est dans le secteur pétrolier que les efforts français se développent plus particulièrement depuis quelques années.

La recherche dans ce pays éloigné de la métropole offre en effet plusieurs avantages :

- stabilité politique, absence de contrainte fiscale et juridique ;
- accueil de l'investissement de capitaux étrangers et facilité de rapatriement de ces capitaux ;
- continent à vaste superficie de terrains sédimentaires pouvant recéler du pétrole et du gaz ;
- marché intérieur de produits pétroliers en croissance rapide.

Enfin, l'Australie contribue aux dépenses de recherches d'une manière importante en prenant à sa charge un pourcentage de frais d'exploration. Ces subventions peuvent varier de 30 à 40 % des frais de géophysique et de forage.

La S. N. P. A., Société nationale des Pétroles d'Aquitaine, installée depuis 1962 en Australie par l'intermédiaire de sa filiale Australian Aquitaine Petroleum Pty, a déjà investi 3 millions de francs dans la région de Darwin pour la recherche des hydrocarbures et envisage d'y consacrer plus de 30 millions de francs.

Par ailleurs, une association entre l'Aquitaine et la Japan Petroleum Exploration Company (Japex) groupe ces deux sociétés pour des recherches en Australie et en Nouvelle-Guinée dans la région de We Wak.

La répartition des investissements est de 65 % pour l'Aquitaine et de 35 % pour Japex qui a constitué une filiale à Brisbane, dénommée Japex Australia, au capital de 85.000 dollars.

L'Australian Aquitaine Petroleum, filiale de la S. N. P. A. a terminé d'ailleurs récemment son programme d'études géologiques de surface en Nouvelle-Guinée et en analyse maintenant les résultats.

La S. N. P. A. a des intérêts directs ou en participation dans 15 permis qui représentent une surface d'environ 500.000 kilomètres carrés.

La Compagnie française des Pétroles s'est également installée en Australie en 1962. Comme il n'existait pas de terrains libres intéressants, l'introduction de la Compagnie s'est faite sous la forme d'accords dits de « farm out » en vertu desquels un accord d'association est passé avec un titulaire de droits miniers, sous la condition, pour le cessionnaire, d'exécuter un certain volume de travaux dans une zone sur laquelle porte la cession d'intérêt.

Un premier accord a été conclu fin 1962 sur 150.000 kilomètres carrés, partie en South Australie, partie en Queensland par une association avec une société australienne Santos et une société américaine Delhi. Un deuxième accord de même type a été signé avec la Wapete au début 1964, société avec laquelle la S. N. P. A. avait également conclu un accord.

De nouveaux accords ont été négociés avec la Santos et la Delhi pour constituer une diversification des intérêts en Australie centrale. Enfin, en 1967, un quatrième contrat était conclu avec la Wapete pour la recherche, dans le bassin de Canning, dans le Nord de Western Australia. Les engagements de la C. F. P. depuis son installation en Australie s'élèvent à environ 10 millions de dollars U. S.

Dans le domaine de la distribution, une filiale de la Société C. F. R. Total Oil Products Australia a, depuis 1955, constitué un important réseau qui s'est d'abord implanté dans les régions où la densité était la plus élevée c'est-à-dire en Nouvelle-Galles du Sud puis dans l'Etat de Victoria. Ce réseau doit être prochainement développé.

*
* * *

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

En conclusion de ses multiples entretiens et visites, la délégation de votre Commission des Finances a pu discerner le développement et la diversification considérable et accélérée de l'économie australienne.

Il n'existe pas de plan général et concerté de développement de l'économie mais les ressources naturelles innombrables dont dispose ce pays sont mises en valeur par des plans locaux relevant de chacun des Etats qui contribue ainsi à une progression rapide de l'économie nationale globale. C'est notamment dans le domaine de l'exploitation des richesses du sous-sol que les progrès sont les plus rapides, en particulier grâce à d'importants capitaux étrangers provenant soit des Etats-Unis, soit du Japon. Par ailleurs, l'aménagement des ressources hydro-électriques par la construction de nombreux barrages et centrales dont votre délégation a pu avoir une idée précise par la visite prolongée qu'elle a effectuée au complexe des Snowy Mountains, en Nouvelle-Galles du Sud, apporte à l'industrie australienne les ressources énergétiques nécessaires à son développement.

La délégation de la Commission des Finances a vivement regretté de ne pouvoir visiter la région de l'Ouest, et notamment la ville de Perth, qui, selon nos représentants en Australie, constitue un exemple frappant de la cadence à laquelle les industries se créent en Australie, rappelant les conditions de développement de l'industrie américaine au début de ce siècle.

Dans le domaine du pétrole, un exemple illustre l'augmentation rapide de la production : celle-ci était, en effet, de 3,4 millions de barils en 1966, contre 2,6 millions en 1965, soit une augmentation de 30,8 %.

Naturellement dans ce domaine l'Australie n'en est pas encore arrivée au stade où sa production soit susceptible de couvrir sa consommation, mais on peut penser que, compte tenu des énormes efforts de recherche effectués par d'importants groupes étrangers, et notamment par des groupes français avec l'aide du Gouvernement fédéral, ce pays parviendra bientôt à couvrir, dans ce domaine, l'ensemble de ses besoins.

Les découvertes d'huile et de gaz se succèdent à une cadence accélérée et l'augmentation de la production a encore permis la mise en service de deux nouvelles raffineries, ce qui porte à 10 leur nombre total.

Dans le secteur de l'aluminium, par exemple, la Société française Péchiney, associée à la Société Kaiser américaine et à une société australienne a mis en service au mois d'août dernier une usine à Gladstone, l'une des plus importantes du monde, avec une capacité de production de 600.000 tonnes longues.

Devant ce développement considérable, la part prise par la France a paru bien modeste à votre délégation.

Elle s'est attachée à déterminer les causes de cette participation limitée.

En effet, selon nos interlocuteurs australiens, le marché de ce pays est entièrement libre. Tous les capitaux étrangers sont non seulement bien accueillis, mais même réclamés et les transferts de capitaux ainsi que le rapatriement des bénéfices sont absolument libres.

Enfin, les conditions de concurrence avec les sociétés australiennes sont totalement garanties.

Au cours de ces entretiens, notamment avec les dirigeants des sociétés françaises opérant en Australie, ces différents points ont été confirmés mais avec quelques réserves :

En effet, si le commerce australien est libre, il faut bien dire qu'il est orienté traditionnellement vers la Grande-Bretagne, qui demeure au premier rang des nations commerçant avec l'Australie.

En ce qui concerne les investissements, la Grande-Bretagne conserve encore une part importante et les Etats-Unis et le Japon ont depuis la guerre pris des positions très fortes, consolidées par l'importance de leurs achats de produits australiens.

Dans ces conditions, il est difficile pour nos sociétés et nos produits de s'implanter en Australie.

Les Australiens eux-mêmes marquent encore une préférence incontestable pour les maisons australiennes.

Votre délégation, au vu des efforts déployés dans ce pays tant par les services français officiels que par un certain nombre d'investisseurs privés, considère qu'une forte progression de notre participation et des exportations de produits français est possible dans ce pays aux conditions suivantes :

Il est, d'une part, indispensable que du côté australien un effort soit fait pour dissiper la méfiance à l'égard de nos produits et de nos investisseurs. Aucune discrimination n'existe, en effet, mais un sentiment plus subtil nuit gravement aux sociétés étrangères, notamment françaises.

Un problème particulièrement important doit, par ailleurs, être réglé, *c'est celui du régime des doubles impositions* : l'Australie a, à l'heure actuelle, signé quatre accords pour les éviter avec la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Votre délégation a insisté particulièrement sur la nécessité de l'étendre à la France, mais nos interlocuteurs australiens ont reconnu que les négociations étaient à l'heure actuelle au point mort.

Cependant, devant les accords passés, notamment avec la Grande-Bretagne, compte tenu du changement intervenu dans ce dernier pays sur l'imposition des entreprises, le moment semble particulièrement opportun pour reprendre ces négociations en vue de les faire aboutir très rapidement.

Du côté français, il est indispensable de susciter l'intérêt de nos investisseurs et de nos exportateurs pour ce pays en plein développement.

Ils ont, en effet, tendance à considérer qu'il est trop éloigné pour constituer un marché intéressant pour des produits français. Nous avons pu observer que le prix du transport ne grevait pas d'une manière tellement sensible les exportations européennes à destination de l'Australie.

D'ailleurs, la part d'autres pays européens tels que l'Allemagne et l'Italie dans le commerce australien est beaucoup plus considérable que la nôtre et la balance de leurs paiements est infiniment moins déséquilibrée que la balance des échanges franco-australiens.

Il convient donc d'effectuer un vaste effort de publicité pour convaincre les Australiens que nous fabriquons autre chose que des produits de luxe, sentiment qu'ils ont conservé et qu'il est difficile de combattre dans l'opinion publique, bien que les dirigeants, eux, aient conscience de la qualité des techniques françaises.

Ils nous ont affirmé à plusieurs reprises qu'ils souhaitaient la collaboration de la France dans le domaine des investissements ainsi que dans le domaine technique.

Les achats de *Mirage* auxquels ils se sont livrés et les options prises sur quatre avions *Concorde* sont, à cet égard, un exemple déterminant.

Enfin, il est nécessaire pour les sociétés françaises de s'adapter au maximum aux conditions du marché australien par la création de sociétés mixtes et, également, *par la formation dans notre pays d'ingénieurs australiens*. A cet égard, quelques résultats particulièrement notables ont pu être obtenus.

En conclusion, votre délégation est persuadée que la part française dans le développement australien peut être considérablement développée.

L'avenir de ce pays ne peut faire aucun doute.

Sa stabilité politique et monétaire devrait être autant d'éléments d'attraction pour nos industriels et nos exportateurs, si on les considère comme se superposant aux besoins encore immenses de ce pays en équipements de toute sorte.

Il est bien évident que les services officiels ne peuvent se substituer aux entreprises françaises si celles-ci veulent ignorer ou ne pas faire l'effort nécessaire que demande la pénétration du marché australien.

Il est donc urgent que ces entreprises réalisent la part importante qu'elles peuvent acquérir dans ce pays mais également que les options soient prises sans tarder car de grands pays industriels ont déjà réalisé l'intérêt considérable qu'il pouvait y avoir à collaborer à sa mise en valeur et, d'ici quelques années, la pénétration se révélera très difficile, si ce n'est impossible.

NOUVELLE-ZELANDE

(1^{er} février—4 février 1967.)

Programme du séjour de la délégation.

Mercredi 1^{er} février.

- 6 h 55 : Arrivée à Wellington, en provenance de Sydney.
- 11 heures : Réunion d'information à l'Ambassade de France :
Exposés de Son Excellence M. l'Ambassadeur de France et du Conseiller commercial.
- 12 heures : Entretien avec M. MARSHALL, Vice-Premier ministre, Ministre de l'Industrie et du Commerce.
- 13 h 30 : Déjeuner offert par le Gouvernement néo-zélandais.
- 14 h 30 : Entretien avec M. B. R. LAKE, Ministre des Finances et des Statistiques.
- 15 h 30 : Entretien avec M. B. TALBOYS, Ministre de l'Agriculture et des Sciences.
- 16 h 30 : Réception officielle par le Maire de Wellington, Sir Francis KIRTS.
- 18 heures : Conférence de presse.
- 20 heures : Dîner officiel offert par Son Excellence l'Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande.

Jeudi 2 février.

- 10 heures : Entretien avec M. T. P. SHAND, Ministre des Mines et de l'Electricité.
- 10 h 45 : Entretien avec M. SHELTON, Ministre des Douanes, Ministre associé de l'Industrie et du Commerce.
- 11 h 45 : Entretien avec M. LANG, Secrétaire d'Etat aux Finances, et les hauts fonctionnaires du Ministère des Finances.
- 14 h 30 : Audience de Son Excellence M. HOLYOACKE, Premier Ministre.
- 15 h 30 : Entretien avec M. WATT, leader de l'opposition.
- 17 h 30 : Réception offerte par l'Association des banquiers et les membres du Conseil consultatif monétaire et économique.

Vendredi 3 février.

- 9 heures : Séance de travail avec les représentants des intérêts économiques et financiers français en Nouvelle-Zélande (représentants des grandes industries textiles de France pour les achats de laine, directeur des Messageries Maritimes, représentants de la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine).
- 11 heures : Séance de travail avec les représentants des milieux d'affaires néo-zélandais (présidents des groupements des produits laitiers, de la viande, de la laine, des fruits, président de la Fédération des agriculteurs, président de la Fédération des industriels, président de l'Association des Chambres de commerce, président du Département du Tourisme et de la Publicité, directeur général de la Recherche scientifique et industrielle).
- 14 h 30 : Séance de travail avec les représentants des ministères néo-zélandais, sous la présidence de M. M. J. MORIARTY, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce, Ministères représentés : Industrie et commerce, Affaires étrangères, Agriculture, Trésorerie, Banques de réserve.
- 18 heures : Entretien avec les représentants de la presse néo-zélandaise.
- 20 heures : Dîner offert par le Conseiller commercial de France en Nouvelle-Zélande.

Samedi 4 février.

Visites organisées par les autorités néo-zélandaises dans la région de Manawatu.

Visite d'une laiterie et d'une ferme.

Dimanche 5 février.

6 heures : Départ de Wellington.

Au cours des quatre journées que la délégation a passées en Nouvelle-Zélande, elle a pu rencontrer — ainsi que l'indique ce programme — les plus hautes personnalités de ce pays dont le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre, la plupart des membres du Gouvernement et le Lord-Maire de Wellington.

Elle a participé à de nombreuses séances de travail avec les plus hauts fonctionnaires et a eu des contacts avec les milieux industriels, agricoles et bancaires, ainsi qu'avec les représentants de la presse néo-zélandaise.

Enfin, elle a eu l'occasion de s'entretenir avec les représentants des intérêts français installés en Nouvelle-Zélande.

En dehors d'une courte visite d'une exploitation agricole et d'une laiterie à proximité de Wellington, la délégation — compte tenu de cet emploi du temps extrêmement chargé — n'a malheureusement pu prendre une vue plus complète de ce pays.

La délégation tient à souligner la chaleur de l'accueil qui lui a été réservé par les autorités néo-zélandaises, le Premier Ministre lui-même ayant tenu à saluer en des termes particulièrement aimables cette première mission parlementaire française venue dans son pays.

Le concours qui lui a été apporté par Son Excellence M. Duflos, Ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande, et ses collaborateurs, ainsi que par M. Simondet, Conseiller commercial, a donné toute son efficacité au trop bref séjour de la délégation en Nouvelle-Zélande.

Généralités.

La Nouvelle-Zélande s'étend sur 1.600 kilomètres du Nord au Sud, avec une superficie totale de 267.800 kilomètres carrés, soit un peu plus que la Grande-Bretagne ou à peu près la moitié de la superficie de la France.

Les îles principales sont : l'île du Nord : 115.128 kilomètres carrés, et l'île du Sud : 151.042 kilomètres carrés. Elles sont séparées par le détroit de Cook. L'île Steward au Sud de l'île du Sud a une superficie de 1.742 kilomètres carrés.

En outre, la Nouvelle-Zélande englobe ou administre des territoires disséminés qui vont des Tropiques jusqu'à l'Antarctique.

Les îles Chatham, à 879 kilomètres à l'Est de l'île du Sud, vers le Sud les îles Campbell subantarctiques, sont habitées. Par contre, les îles d'Auckland, Antipodes, Snares, Solander sont inhabitées.

A quelque distance au Nord-Est de l'île du Nord sont les territoires administrés des îles Kermadec, Niue, les îles Cook, et au Nord des Samoa les îles Tokelau.

Le groupe Cook, qui comprend 15 îles d'une superficie de 242 kilomètres carrés, a une population de 18.500 habitants.

Elles ont, avec l'île de Niue, un gouvernement largement autonome.

La Nouvelle-Zélande partage avec la Grande-Bretagne et l'Australie la responsabilité devant les Nations Unies de l'île Nauru, très riche en phosphates.

La Ross Dependency, un des secteurs du continent antarctique, est sous contrôle néo-zélandais.

Des stations de recherches scientifiques y sont entretenues depuis 1957.

Bien qu'il y ait plusieurs régions plates le long des côtes, la Nouvelle-Zélande se compose essentiellement de régions vallonnées et montagneuses.

Les trois quarts du pays sont à 200 mètres au plus du niveau de la mer et on y compte 223 sommets identifiés dépassant 2.250 mètres ; 27 sommets de l'île du Sud dépassent 3.000 mètres. Le point culminant est le mont Cook qui, dans les Alpes du Sud, s'élève à 3.768 mètres.

Les Alpes du Sud forment une chaîne de montagnes continue et comportent des glaciers qui s'étendent sur presque toute la longueur de l'île.

Dans l'île du Nord, le mont Egmont forme un cône presque parfait qui s'élève jusqu'à 2.518 mètres. Il est d'origine volcanique.

La plupart des volcans sont maintenant éteints, mais trois d'entre eux, groupés au centre de l'île du Nord, sont encore modérément actifs.

Comme le pays est montagneux, la plupart des cours d'eau descendent rapidement vers la mer et peu d'entre eux sont de longueur ou de débit suffisant pour être navigables. Ils abondent en truites et saumons.

Par ailleurs, des centaines de lacs attirent les touristes tant pour leur beauté que pour la pêche et la natation.

Le plus grand lac se trouve dans l'île du Nord : le Taupo avec une superficie de 618 kilomètres carrés.

Bien que la Nouvelle-Zélande se trouve entre les latitudes tempérées, les plantes et arbres indigènes présentent des affinités et une apparence essentiellement subtropicale.

Les essences à feuillage persistant prédominent. 75 % de la flore ne se trouve nulle part ailleurs.

La plupart des animaux sont des espèces importées : cerfs, chèvres sauvages, sangliers, opossums, etc... tous classés comme nuisibles en raison des dommages qu'ils causent aux forêts et pâturages.

Le principal oiseau indigène est le kiwi qui sert d'emblème à la Nouvelle-Zélande.

Le climat est, en général, régulier et le bétail reste dans les pâturages tout au long de l'année.

Bien que l'extrême Nord soit subtropical, les jours les plus chauds et les plus froids se produisent dans les zones de l'intérieur de l'île du Sud où la superficie, plus large, provoque de plus grandes variations.

Les chutes de pluie sont modérées : environ 150 centimètres par an en moyenne.

La Nouvelle-Zélande est située juste à l'Ouest du méridien international et l'heure officielle est de 11 heures et 30 minutes en avance sur l'heure de Greenwich.

Les îles étaient occupées dans le passé par les Maoris, peuple polynésien, depuis le milieu du **xiv**^e siècle.

C'est le navigateur hollandais, Abel Tasman, qui découvrit le pays en 1642 ; aucun autre voyage n'est d'ailleurs signalé jusqu'à 1769 quand le capitaine James Cook, de la marine anglaise, y fit sa première visite. Au début du **xix**^e siècle, l'activité était surtout créée par des acheteurs de phoques et de baleines, qui s'étaient établis dans différentes parties du pays.

Les explorateurs français, en particulier Dumont d'Urville, ont manifesté un grand intérêt pour ce pays et entre 1820 et 1830 il n'y eut pas moins de six expéditions françaises en Nouvelle-Zélande.

L'œuvre des missionnaires a commencé en 1814 par l'arrivée du révérend Marsden, de l'Eglise anglicane, et en 1838 de l'évêque catholique français Pompallier.

Un petit établissement français fut même fondé en 1840 à Akaroa, près de Christchurch. La souveraineté britannique fut proclamée la même année, lorsque le capitaine Hobson, de la marine anglaise, et les chefs Maoris responsables signèrent le traité de Waitangi, par lequel les Maoris reconnaissaient la loi anglaise et recevaient la citoyenneté britannique. Les premiers bateaux de colons britanniques arrivèrent la même année.

Dès 1852 était accordé à la Nouvelle-Zélande un Gouvernement autonome. Celui-ci prit la forme d'une Fédération sans cohésion jusqu'en 1876, date à laquelle les Gouvernements provinciaux ont été abolis.

Pendant plusieurs dizaines d'années se déroulèrent des combats entre Maoris et Européens. Le dernier de ces conflits eut lieu en 1864.

En 1867, quatre députés furent accordés au peuple Maori. A l'heure actuelle, il n'y a aucune distinction dans les droits de base légaux, éducatifs, économiques et politiques entre les deux Communautés.

En 1964, le chiffre de la population était évalué à 2.600.000 environ, avec une augmentation annuelle de 50.000 (2 % par an). En conséquence, le chiffre de 3 millions devrait être atteint en 1973, ce qui constitue une augmentation de 50 % en vingt ans.

L'immigration constitue toujours un facteur important, mais l'augmentation annuelle est due principalement à l'excès des naissances sur les décès.

L'anglais est parlé dans toute la Nouvelle-Zélande, mais le français est la principale langue étrangère enseignée dans les écoles et les universités.

Plus de 90 % des Néo-Zélandais sont de descendance britannique, bien que la plupart soient nés en Nouvelle-Zélande. Moins de 2 % sont venus de pays étrangers.

Après être passée de 506.000, en 1858, à 42.000, en 1896, la population maorie s'est de nouveau accrue depuis ; au cours des vingt-quatre dernières années, elle a plus que doublé et est évaluée aujourd'hui à 185.000. Elle ne représente toutefois que 7 % de la population totale, mais son taux d'augmentation actuel est beaucoup plus rapide que celui de la population européenne.

Les Maoris se sont adaptés aux conditions de travail européennes dans toutes les branches d'industries et dans les différentes professions.

Quelques érudits, orateurs et politiciens figurent parmi les nombreux lauréats des universités.

Il n'y a pas de religion d'Etat. On compte environ : 835.000 anglicans ; 539.000 presbytériens ; 364.000 catholiques romains ; 174.000 méthodistes.

Il y a environ 25 habitants par mille carré (9,6 par kilomètre carré) répartis sur tout l'ensemble du pays.

Environ 70 % de la population, dont 96 % des Maoris, vivent dans l'île du Nord.

Au cours des cinquante dernières années, la proportion de la population urbaine est passée de 50 à 64 %. Est considérée comme grande ville toute agglomération de plus de 20.000 habitants ; il y a maintenant 19 grandes villes, dont Auckland : 500.000 habitants, port maritime et aérien ; Wellington, la capitale : 270.000 habitants ; Christchurch : 235.000 habitants ; Dunedin : 110.000 habitants.

LE GOUVERNEMENT

La Nouvelle-Zélande est un membre indépendant du Commonwealth. La Reine Elizabeth y est représentée par un Gouverneur général, nommé pour une durée de cinq ans.

Le système politique est modelé sur celui de la Grande-Bretagne. Le Parlement, qui comptait deux Chambres en 1951, n'en compte plus qu'une à la suite de l'abolition du Conseil législatif, non électif.

Les 80 membres de la Chambre des Représentants sont élus au suffrage universel pour une durée maximum de trois ans. Les femmes ont le droit de vote depuis 1893.

Le Gouvernement nomme un *Ombudsman* chargé d'enquêter sur les réclamations des citoyens contre les décisions ou actions de l'administration d'Etat qui ne peuvent être redressées par la procédure normale.

Les élections ont eu lieu le 26 novembre 1966 et ont consacré le maintien au pouvoir du Parti national, qui détient 44 sièges, et la stagnation du Parti travailliste, 35 sièges. Un nouveau parti, le Crédit social, a rallié 14,50 % des suffrages exprimés, alors qu'en 1963 il n'en comptait que 6 %.

De plus, une plus forte proportion d'abstentions (22 %) a fait que, dans presque toutes les circonscriptions, les candidats ont perdu un nombre plus ou moins important de suffrages. Tout au contraire, le Crédit social est partout en progression très nette et l'élection de son animateur, Mr. Cracknell, à Hobson, est un événement assez marquant dans l'histoire parlementaire néo-zélandaise. La montée en flèche de ce parti a retenu d'autant plus l'attention des observateurs qu'il n'a aucun programme précis.

La campagne électorale s'est déroulée, comme en Australie, presque exclusivement sur la politique extérieure de la Nouvelle-Zélande.

Le Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, est l'Honorable Keith Holyake, et le leader de l'opposition (Parti travailliste) Mr. Kirk.

RELATIONS INTERNATIONALES

La Nouvelle-Zélande, bien que géographiquement isolée, est profondément engagée dans les affaires mondiales. Elle a des liens étroits avec la Grande-Bretagne et des liens culturels avec l'Europe. Avec l'Australie, elle est alliée en vertu du Traité de l'Anzus.

Elle a fourni un contingent à la réserve stratégique du Commonwealth stationnée en Malaisie. Elle participe activement, d'autre part, au Plan de Colombo, qui a pour objet l'assistance aux peuples du Sud-Est asiatique dans leur effort de développement économique.

Il y a, en Nouvelle-Zélande, plus de 500 étudiants au titre du Plan de Colombo et près de 600 provenant des îles du Pacifique.

Elle fut membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et directement associée à la France dans les travaux de la Commission du Pacifique Sud, dont le siège est à Nouméa. Enfin, elle est membre du G. A. T. T. depuis 1947.

De nombreux Néo-Zélandais se rendent d'ailleurs en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti pour leurs vacances et les rapports avec les zones d'expression française du Pacifique se sont, en conséquence, considérablement développés.

Des échanges scolaires sont maintenant organisés régulièrement entre les élèves des classes supérieures, les lycées et collèges de Nouvelle-Calédonie et de Nouvelle-Zélande.

La politique du Gouvernement est arrêtée par la législation et les décisions du cabinet sont appliquées par 42 départements ministériels, qui occupent un personnel de 93.000 employés.

La radiodiffusion et les compagnies de transports aériens font partie des services publics.

Les autorités locales dirigent les municipalités et les comtés, ainsi que de nombreux services : les ports, hôpitaux, ponts et chaussées, drainage et distribution d'électricité.

Il y a 914 autorités locales, 11 conseils généraux, 140 conseils cantonaux et de grandes municipalités, 22 conseils municipaux.

Les conseils cantonaux et municipaux sont élus au suffrage universel. Seul les propriétaires fonciers votent sur les questions financières spéciales, telles que les émissions d'emprunts locaux, les finances, la monnaie et la livre sterling, mais la Nouvelle-Zélande a l'intention de changer sa monnaie, pour adopter le système décimal, en juillet 1967.

L'impôt sur le revenu est perçu en deux parts, une déduction de sécurité sociale au taux uniforme de 1 shilling 6 d. par livre sur les salaires, appointements et autres revenus au-dessus d'une première tranche de 104 livres par an et un impôt sur le revenu progressif, dit ordinaire. L'un et l'autre sont prélevés à la source sur tous les salariés.

LES INVESTISSEMENTS

La Nouvelle-Zélande est un pays à croissance rapide. Au cours des dix dernières années, elle a investi plus d'un cinquième de la production nationale brute dans la fourniture de capitaux actifs.

La production d'énergie électrique doit être doublée en moins de dix ans.

Enfin, près de 13,5 % du revenu national brut va aux investissements particuliers et 9 % aux investissements publics.

Le Gouvernement détient le contrôle de la banque de réserve ainsi que de la plus importante des banques commerciales, la Banque de Nouvelle-Zélande.

Le Gouvernement contrôle également la corporation des crédits de l'Etat qui à des taux modérés prête de l'argent aux agriculteurs, aux constructeurs et aux commerçants.

Des caisses d'épargne postales collectent l'épargne privée.

L'Etat contrôle également l'assurance sur la vie, contre l'incendie et contre l'accident par l'intermédiaire des offices d'assurances de l'Etat.

L'ÉCONOMIE NÉO-ZÉLANDAISE

Il n'y a pas de chômage notable en Nouvelle-Zélande depuis vingt ans.

La demande de main-d'œuvre reste en expansion. Environ 37 % de la population totale est occupée activement dans l'industrie. Un million de travailleurs, hommes et femmes, sont répartis ainsi qu'il suit entre les différents secteurs productifs :

Industries primaires (exploitations agricoles et autres)	135.000
Industries de fabrication.....	260.000
Bâtiment, construction, etc.....	100.000
Autres industries.....	320.000
Professions libérales.....	150.000
Divers	35.000

L'activité de l'Etat s'exerce en outre dans quelques domaines économiques importants : transports et communications, production de l'énergie électrique, charbon, tourisme, ressources forestières, services, postaux, télégraphiques, téléphoniques.

Les quatre stations de télévision et toutes les stations de radio-diffusion sont, sauf une de moindre importance, contrôlées par la Broadcasting Corporation constituée par le Gouvernement, au cours de ces dernières années.

L'Etat a bâti ou financé la moitié des habitations construites.

L'AGRICULTURE

Un tiers de la Nouvelle-Zélande est couvert d'herbages et de céréales. Un tiers du pays est consacré à l'élevage du bétail et à l'exploitation forestière, le troisième tiers étant montagneux.

Les exploitations étant en majorité axées sur l'élevage, leur superficie est en général assez importante.

La structure des exploitations agricoles se présentait ainsi en 1960 :

SUPERFICIE (Acres.)	NOMBRE	POURCENTAGE	SUPERFICIE globale. (Acres.)
Moins de 10 à 49.....	11.721	15	299.800
De 50 à 99.....	12.353	16	918.600
De 100 à 199.....	18.364	24	2.618.500
De 200 à 319.....	10.687	14	2.692.100
De 320 à 639.....	12.109	16	5.470.800
De 640 à 999.....	4.659	6	3.683.900
De 1.000 à 4.999.....	6.002	8	11.537.900
Plus de 5.000.....	1.013	1	16.797.300
Totaux	76.928	100	44.018.900

La plupart des établissements agricoles sont exploités par leur propriétaire et, en raison de la mécanisation poussée, les besoins en main-d'œuvre salariée sont minimes.

La Nouvelle-Zélande est le plus grand exportateur du monde en produits laitiers grâce à son climat régulier, tempéré, à la technique très avancée d'exploitation des prairies, à la coopération entre l'agriculteur et l'homme de science, enfin à la mécanisation et l'emploi des engrais artificiels.

La plus grande partie de l'élevage des vaches laitières s'effectue dans l'île du Nord. 80 % de ce cheptel est constitué de la race Jersey.

L'entreprise coopérative est depuis de nombreuses années une caractéristique de la technique de l'exploitation agricole dans la branche des produits laitiers.

Le commerce extérieur de ces produits est effectué par le Comité de production et de vente des produits laitiers, organisme composé de producteurs et de représentants du Gouvernement (Dairy Board).

Les exploitations reçoivent par l'intermédiaire de leurs sociétés laitières un prix qui est fixé par un comité comprenant des représentants du Gouvernement et de l'industrie laitière en concordance avec le niveau des prix étrangers.

Les exportations de laine et de viande de mouton et d'agneau font de l'élevage des bovins et des ovins le principal soutien de la prospérité de la Nouvelle-Zélande.

Le cheptel compte plus de 50 millions de têtes : le troisième du monde par son chiffre, et place la Nouvelle-Zélande également au troisième rang pour la production de la laine, principalement de la laine métis, pour laquelle seuls l'Argentine et l'Uruguay constituent des concurrents sérieux.

La production de la viande de mouton contribue, elle aussi, au commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande. Elle a fourni jusqu'au cours des années récentes jusqu'à 85 % de la viande congelée de mouton et d'agneau importée en Grande-Bretagne. Depuis peu des quantités croissantes sont placées sur d'autres marchés, notamment au Japon.

La production agricole de la Nouvelle-Zélande se répartit ainsi :

Récoltes principales.

1962-1963	SURFACE récoltée (acres).	PRODUCTION
Blé	226.000	9.160.000 bushels
Avoine	26.000	1.029.000 —
Orge	87.000	4.202.000 —
Maïs	8.000	609.000 —
Pommes	8.500	4.056.400 —
Poires	1.400	759.500 —
Pois	30.000	1.001.000 —
Pommes de terre.....	22.000	181.000 tons
Oignons	1.300	21.000 —

1 acre = 4,047 mètres carrés ; 1 bushel = 291 litres ; 1 ton = 1,016 kilogramme.

Récoltes de fourrage supplémentaire.

1961-1962	SURFACE
Herbe et trèfle pour foin et silo.....	867.602 acres
Raves et choux-raves.....	459.754 —
Luzerne	146.282 —

Production de semences.

1963	PRODUCTION
Raygrass	2.473.000 bushels
Autres semences d'herbe.....	20.175.000 —

La production et l'emploi des engrais phosphatés ont augmenté considérablement au cours des vingt dernières années et sont maintenant d'environ 1 million 500.000 tonnes par an.

Des avions spécialement aménagés en répandent quelque 600.000 tonnes chaque année, dont une grande partie sur des terrains montagneux difficiles.

La mécanisation de l'agriculture est fort avancée. Toutes les vaches sont traitées par des machines mécaniques.

Le revenu agricole brut se répartit ainsi :

Pour 1962-1963 :

Céréales et autres récoltes.....	21 millions de livres.
Horticulture, aviculture.....	32 — —
Laine	90 — —
Viande de mouton.....	58 — —
Viande de bœuf.....	28 — —
Produits laitiers.....	89 — —
Porcs	7 — —

Bien qu'il y ait une diminution du nombre des personnes travaillant à l'agriculture depuis 1938, la production a augmenté de 77 % grâce à la mécanisation accrue et à de meilleures techniques agricoles.

La pêche, qui permet également d'importantes exportations, représentait en 1963 une production brute de 3.200.000 livres.

Les exportations représentaient environ 50 % de ce chiffre.

L'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

Production minière :

A part le charbon et l'or, peu de minéraux ont été découverts en quantités exploitables.

142 mines de charbon produisent environ 2.800.000 Ton. (1 Ton. = 1.016 kg) par an, quantité suffisante pour les besoins nationaux, sauf pour la production du gaz.

55 % de la production proviennent des mines exploitées par l'Etat.

L'exploitation à ciel ouvert s'est beaucoup développée et 1.100.000 tonnes ont été extraites par cette méthode en 1963.

La production de l'or a été évaluée pour la même année à 169.000 livres pour 450 kg environ.

Par ailleurs, des essais récents ont montré que des quantités de sables ferreux sur la côte occidentale de l'île du Nord pouvaient être converties en acier par les procédés modernes.

C'est ainsi que le Gouvernement a favorisé une installation sidérurgique, maintenant en voie d'achèvement.

La présence de gisements de pétrole est indiquée dans plusieurs endroits du territoire. En 1963, 635.000 litres de pétrole brut ont été obtenus.

Enfin, des grands gisements de gaz naturel ont été découverts.

Les forêts indigènes qui subsistent encore et qui couvrent un cinquième de la Nouvelle-Zélande sont conservées pour les besoins futurs en bois, pour empêcher l'érosion du sol ou pour sauvegarder les paysages.

Elles ont été réduites de plus de moitié depuis l'établissement des Européens.

Les bois les plus abondants sont les bois tendres, c'est-à-dire les bois produits par les conifères.

L'utilisation des ressources de ces forêts est en pleine expansion. L'industrie de la pulpe de bois et du papier produit maintenant une très grande variété d'articles et compte cinq usines.

Le développement de cette industrie a permis de réaliser de grandes économies sur le plan des importations et même de constituer un important commerce d'exportation de pâte à papier et de papier journal.

Les autres exportations de produits forestiers sont évaluées à plus de 2,5 millions de livres sterling.

L'agriculture est la base de la prospérité économique de la Nouvelle-Zélande mais aujourd'hui plus de gens travaillent dans les usines qu'à la campagne. Au cours des vingt dernières années, l'emploi dans les usines a presque doublé et le nombre des usines a, lui, augmenté de 50 %.

Il y a environ à l'heure actuelle, 10.000 établissements enregistrés, occupant plus de 200.000 personnes. Il s'agit, en général, d'entreprises employant un petit nombre de personnel.

La production industrielle a doublé en volume depuis 1950 et sa valeur représentait en 1963, 850 millions de livres sterling.

La Nouvelle-Zélande produit et prépare la plus grande partie des denrées nécessaires à sa propre alimentation.

La construction mécanique légère a pris un essor remarquable, plus marqué dans le domaine du matériel électrique, ampoules d'éclairage, récepteurs de télévision et de radio, réfrigérateurs, etc.

Une raffinerie de pétrole, une usine de laminage d'aluminium, une entreprise de câblerie métallique et de tréfilerie ont été récemment installées ou sont en voie d'achèvement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce de la Nouvelle-Zélande est, par rapport à sa population, l'un des plus importants du monde.

En 1963, plus de 27 millions de livres sterling de marchandises ont été exportées alors que les importations représentaient 325 millions de livres. Ceci représente un commerce global de 247 livres par habitant.

La Grande-Bretagne demeure le meilleur client de ce pays puisqu'elle lui achète à peu près la moitié de ses exportations.

Les principaux articles d'exportation sont, comme nous l'avons vu : la laine, la viande, le beurre, le fromage et les peaux.

Parmi les importations, les machines et le matériel de transport comptent pour 32 %. Les métaux de base et les articles manufacturés en métal pour 15 % et les textiles pour 12 %. Les combustibles minéraux : 8 % ; produits chimiques, engrais : 9 %, etc.

Environ 40 % des marchandises en vente dans le commerce en Nouvelle-Zélande sont importées. La Nouvelle-Zélande est un pays à tarifs modérés et la moitié des marchandises importées entre en franchise de douane. Cependant la politique des tarifs est basée sur les besoins de recettes, la protection de quelques industries locales et surtout le désir de développer le commerce du Commonwealth.

Un nouveau tarif, basé sur la classification internationale des normes commerciales et la nomenclature tarifaire de Bruxelles, a été mis en application, le 1^{er} juillet 1962. Au total, les droits de douane et de régie représentent 15 % des recettes fiscales.

La direction des importations, au moyen des licences, a été considérablement réduite entre 1950 et 1957, mais une crise de la balance des paiements survenue à ce moment a amené le retour d'un contrôle complet. Ce contrôle n'a pas encore été considérablement assoupli.

II. — Relations commerciales franco-néo-zélandaises.

Nos rapports commerciaux avec la Nouvelle-Zélande continuent à se traduire par un important déséquilibre à notre détriment.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des échanges franco-néo-zélandais depuis 1959 et fait ressortir la permanence d'un déficit de notre balance commerciale de l'ordre de 300 millions de francs par an.

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)						
Importations françaises..	260	340	300	313	332	383	302
Exportations françaises..	17	28	31	37	32	30	31
Balance	— 243	— 312	— 269	— 276	— 300	— 353	— 271

Ce solde débiteur résulte, comme pour l'Australie, de l'importance de nos achats de laine, mais notre déficit est proportionnellement beaucoup plus important avec la Nouvelle-Zélande qu'avec l'Australie.

Nos achats, où la laine intervient pour 95 %, représentent 6,2 % des exportations néo-zélandaises et placent la France au rang de troisième client après la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Notre pays n'occupe en revanche que le onzième rang des pays fournisseurs de la Nouvelle-Zélande. Nos ventes représentent à peine 1 % des importations néo-zélandaises, et se composent, en quantités limitées, d'engrais, de véhicules, de boissons, de tissus et de quelques machines.

Le bilan de nos ventes se révèle particulièrement négatif dans le domaine des biens d'équipement. Les seules réalisations françaises au cours de la dernière décade concernent la réfection du réseau d'égouts de la ville d'Auckland (2,5 millions de livres de 1955 à 1958), l'extension du port de Bluff (3,5 millions de livres de 1955 à 1960), la construction du viaduc routier d'Auckland (300.000 livres en 1961) et du canal de dérivation de Matakina (290.000 livres en 1962). Aucune adjudication n'a été emportée par des entreprises françaises depuis cette dernière date.

Les intérêts français représentés d'une façon permanente en Nouvelle-Zélande sont relativement limités et concernent surtout les achats de laine effectués pour les grandes industries textiles françaises (Dewavrin, Segard, Masurel, Prouvost-Lefèvre, etc.).

Les Messageries maritimes, qui desservent la Nouvelle-Zélande depuis octobre 1962, sont membres de la New Zealand European Shipping Association (N. Z. E. S. A.), qui groupe des armements britanniques, hollandais, français et scandinaves. Les droits des Messageries Maritimes sont limités à 15 % du trafic Nouvelle-Zélande—Europe (laine et marchandises générales). La conférence les autorise également à charger une certaine proportion de marchandises frigorifiques au départ de Nouvelle-Zélande. Elles participent également, mais dans une très faible mesure, au trafic Europe—Nouvelle-Zélande.

Enfin, depuis 1964, la Société nationale des pétroles d'Aquitaine a acquis un certain nombre d'intérêts dans des périmètres

de recherche, en premier lieu en s'associant avec un certain nombre de compagnies étrangères.

Le premier forage a eu lieu en 1967. Il convient de noter que l'aide du Gouvernement néo-zélandais pour la recherche pétrolière est beaucoup moins positive que l'aide fournie par le Gouvernement fédéral australien. Toutefois, le régime minier est relativement favorable. Les concessions sont accordées pour une période de cinq ans renouvelable. Les engagements de travaux réclamés sont modérés. Enfin, il est possible d'abandonner les licences d'exploitation qui sont attribuées pour une période de 42 ans.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

La délégation a été frappée par un certain nombre de caractères généraux de l'économie néo-zélandaise qui lui confèrent des traits particuliers, obstacles à un développement rapide et important de ses échanges avec notre pays.

Le premier trait essentiel de l'économie néo-zélandaise est que son équilibre interne repose sur son commerce extérieur, et en particulier sur l'exportation de trois produits de base (beurre, viande et produits laitiers).

Le second trait est que le volume de ses exportations dépend essentiellement des achats effectués par la Grande-Bretagne, qui absorbe 90 % des trois produits de base ci-dessus mentionnés.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le commerce de la Nouvelle-Zélande soit dominé par les liens qui existent traditionnellement avec la Grande-Bretagne et qu'elle soit conduite à protéger son marché par un certain nombre de mécanismes limitatifs, faute de quoi le déséquilibre de son économie à base essentiellement agricole la conduirait rapidement à une situation extrêmement grave de sa balance extérieure.

C'est ainsi que sont opposés aux importations de produits étrangers soit des contingentements, soit des licences qui résultent de la préférence impériale accordée au commerce avec l'Angleterre et les pays du Commonwealth.

Le contingentement des importations permet la protection d'une industrie locale peu structurée et particulièrement sensible à la concurrence extérieure, en raison de ses coûts élevés de production.

Un certain assouplissement a toutefois été apporté depuis le 1^{er} juillet 1965, date à laquelle 90 positions supplémentaires intéressant l'équipement et les produits finis non manufacturés sur place ont été libérées. La valeur totale des positions actuellement libres correspond au tiers environ du commerce d'importation néo-zélandais.

Le mode de répartition des licences contribue en outre à limiter l'accès du marché pour les exportateurs français. Cette répartition s'effectue selon un régime d'antériorités fondées sur les importations réalisées au cours de l'année 1956, et donc favorable au commerce traditionnel avec la Grande-Bretagne qui, à cette époque encore, bénéficiait d'un monopole de fait.

Enfin, les tarifs de préférence impériale sont les plus élevés du Commonwealth, le Gouvernement néo-zélandais n'ayant pas exercé jusqu'à présent le droit que lui reconnaît l'accord de Wellington du 2 août 1959 de réduire les marges de préférence à leur niveau minimum (5 % pour les produits chimiques et sidérurgiques, 7,5 % pour les biens de consommation courante, 10 % pour les autres).

Les taux maxima actuellement pratiqués varient de 5 à 52 %. Ils sont en moyenne de 15 à 25 % pour les produits manufacturés.

Le tarif actuel introduit en juillet 1952 a été également inspiré par le souci de protéger les industries nouvelles tout en continuant à assurer un traitement privilégié à la Grande-Bretagne et aux autres membres du Commonwealth.

Les avantages que ces derniers en retirent sont considérables puisque le tarif qui leur est applicable est en moyenne de 4 % contre 22 % pour les pays bénéficiant de la clause de « la nation la plus favorisée », qualificatif peu adapté en cette matière.

En ce qui concerne les investissements réalisés par les firmes étrangères en Nouvelle-Zélande, il convient de noter que l'entrée des capitaux étrangers est soumise à un contrôle relativement simple et le rapatriement des bénéfices s'effectue sans difficulté.

Cependant, le Gouvernement doit donner son agrément à tout achat portant sur plus de 25 % du capital d'une affaire néo-zélandaise et les apports réalisés par des sociétés étrangères qui excèdent 10.000 livres sont également soumis à une autorisation, celle-ci étant d'ailleurs plus formelle que réelle.

Enfin, signalons que le Trésor néo-zélandais est plus exigeant lorsque la société étrangère cherche à acquérir des biens fonciers importants, risquant de mettre en cause des terrains agricoles.

La préférence des autorités néo-zélandaises va également à l'implantation de sociétés mixtes dans lesquelles les capitaux néo-zélandais détiennent la majorité.

Si ces différentes mesures protectionnistes ont fortement contribué à limiter notre expansion commerciale sur le marché néo-zélandais, il n'en reste pas moins que la délégation de la Commission des Finances considère qu'un effort peut et doit être fait pour accroître la part de la France dans l'équipement de la Nouvelle-Zélande, ainsi que pour développer nos exportations à destination de ce pays.

Trois considérations doivent être développées à ce sujet :

- le niveau de vie de la population néo-zélandaise est en effet l'un des plus élevés du monde et elle connaît depuis peu de temps une industrialisation rapide, qui tend à compenser les inconvénients d'une économie jusque-là entièrement basée sur la production agricole ;
- devant la nouvelle politique européenne de la Grande-Bretagne, qui cherche à s'intégrer à la Communauté économique européenne, le Gouvernement néo-zélandais cherche à obtenir une diversification de ses échanges afin d'éviter une crise qui résulterait de la réduction par la Grande-Bretagne de ses importations de produits agricoles, réduction qui compromettrait définitivement la prospérité du pays dans l'état actuel de son économie ;
- il faut constater enfin que ni l'éloignement de la Nouvelle-Zélande, ni sa politique protectionniste n'ont empêché un accroissement considérable des exportations tant du Japon que de certains pays de la Communauté économique européenne vers la Nouvelle-Zélande.

Le tableau ci-après montre en effet que les balances commerciales des autres pays du Marché commun avec la Nouvelle-Zélande sont infiniment plus équilibrées que celle de nos échanges avec ce pays.

*Echanges commerciaux entre la Nouvelle-Zélande
et les pays du Marché commun.*

(Chiffres en francs : 1 livre néo-zélandaise = 13,80 francs français.)

	IMPORTATIONS néo-zélandaises (cif).	EXPORTATIONS néo-zélandaises (fob).
<i>Période 1963-1964.</i>		
France	46.064.000	314.668.000
Belgique et Luxembourg.....	42.187.000	150.406.000
Allemagne de l'Ouest.....	130.990.000	181.594.000
Italie	42.821.000	169.685.000
<i>Période 1964-1965.</i>		
France	24.274.000	148.640.000
Belgique et Luxembourg.....	25.185.000	96.366.000
Allemagne de l'Ouest.....	104.742.000	106.508.000
Italie	35.742.000	76.728.000
Hollande	51.502.000	46.547.000
<i>Période 1965-1966.</i>		
France	37.716.000	277.987.000
Belgique et Luxembourg.....	27.548.000	145.466.000
Allemagne de l'Ouest.....	170.471.000	176.860.000
Italie	59.036.000	137.848.000
Hollande	69.000.000	71.677.000

Par ailleurs, au cours des dix dernières années, le Japon a vu multiplier par dix le montant de ses échanges avec la Nouvelle-Zélande grâce, en particulier, à un régime de garantie de réciprocité d'achats.

Aussi, au cours de ses entretiens, la délégation a fait observer aux membres du Gouvernement néo-zélandais que notre pays souhaitait vivement réduire le déséquilibre impressionnant de nos échanges.

Il est bien évident qu'une partie de la laine que nous achetons en Nouvelle-Zélande est réexportée par les industries textiles françaises sous la forme de produits finis mais tous les pays importateurs de laine sont, à cet égard, dans la même situation. Par ailleurs, il ne saurait être question de réduire nos achats de laine. Une telle politique ne pourrait en effet n'avoir que des conséquences dommageables pour les deux pays.

Grâce à l'action des représentants de la France en Nouvelle-Zélande, différents résultats ont pu être acquis depuis 1965, résultats cependant relativement limités.

Il serait nécessaire que la règle de répartition des licences d'importation et les périodes de références soient modifiées afin que l'industrie française puisse bénéficier de commandes plus importantes ou d'adjudications publiques.

Les autorités néo-zélandaises ont prêté la plus grande attention aux demandes de votre délégation et ont exprimé l'espoir que la part française dans l'équipement de leur pays pourrait être plus importante dans les années à venir.

C'est en effet dans le domaine des investissements industriels et techniques que notre pays pourrait obtenir un accroissement de son action en Nouvelle-Zélande plutôt qu'une augmentation, pour longtemps difficile à obtenir, des exportations de produits.

Nos interlocuteurs nous ont indiqué un certain nombre de secteurs industriels dans lesquels des investissements français seraient particulièrement bienvenus, notamment l'équipement des industries textiles, des industries de matières plastiques, des industries de la pêche, machines-outils, matériels de terrassement, etc.

Enfin, la délégation a eu l'occasion, au cours de cette visite, de régler avec les autorités néo-zélandaises un certain nombre de problèmes particuliers qui lui avaient été soumis, notamment dans le secteur de l'importation des voitures automobiles, ou de l'admission en franchise de droits de douane des matériels et des produits nécessaires au forage des puits de pétrole.

Elle a par ailleurs traité avec les autorités financières la question du statut fiscal des Français qui travaillent en Nouvelle-Zélande, statut qui, à l'heure actuelle, aboutit à une imposition personnelle supplémentaire de 30 %, qui n'incite pas les Français à aller travailler dans ce pays.

M. le Ministre des Finances et ses collaborateurs se sont engagés à régler dans les meilleures conditions cette question apparemment secondaire mais qui limite le développement des relations franco-néo-zélandaises.

En conclusion, la délégation de la Commission des Finances estime que la Nouvelle-Zélande est entrée dans une période de mutation profonde qui résulte notamment du changement d'orientation de la politique commerciale de la Grande-Bretagne.

Composée uniquement d'éléments anglais expatriés, la population néo-zélandaise est restée, jusqu'à présent, très attachée au système de la préférence impériale mais, depuis quelque temps, elle se rend compte du danger que représente cette orientation exclusive de son commerce, surtout dans l'hypothèse où la Grande-Bretagne entrerait dans une organisation économique européenne. La Nouvelle-Zélande souhaite donc diversifier largement ses sources d'approvisionnement ainsi que ses acheteurs et, à cet égard, les contacts que nous avons eus ont amélioré largement l'atmosphère des relations économiques franco-néo-zélandaises.

Comme pour les autres pays visités, il serait néanmoins indispensable que nos exportateurs et nos investisseurs s'intéressent à ce pays qui certainement offre de multiples possibilités d'avenir dans un climat de stabilité politique et financière indiscutable.

CONCLUSION GENERALE

Préoccupée de l'évolution de notre commerce extérieur, élément essentiel de l'équilibre financier et de l'expansion de l'économie française, votre Commission des Finances a donc entrepris depuis plusieurs années un certain nombre de missions destinées à déterminer les obstacles qui s'opposent à un développement indispensable de nos exportations ou de nos investissements.

Cette préoccupation rejoint, d'ailleurs, celle du Gouvernement qui a multiplié les initiatives fiscales, financières ou commerciales afin de promouvoir nos ventes à l'étranger.

Les délégations mandatées par le Sénat lui ont communiqué leurs observations, de même qu'aux responsables de notre commerce extérieur.

Elles ont le sentiment de l'utilité primordiale de ces déplacements et des contacts qu'elles ont sur place, tant avec les membres des Gouvernements qu'avec les représentants des milieux industriels, financiers ou syndicaux de ces pays.

Elles recueillent, en outre, les observations de nos concitoyens qui y sont installés à des titres divers et qui sont à même de juger, tant des possibilités d'expansion, de la place de nos entreprises ou de nos produits, que des obstacles qui, souvent, mettent un frein à cette expansion.

Enfin, elles apportent aux représentants diplomatiques et économiques de notre pays un soutien important dans la tâche qu'ils accomplissent, tâche qui s'est d'ailleurs profondément modifiée au cours de ces dernières années et dont l'aspect économique, financier et culturel, est devenu essentiel.

Tous ceux que ces délégations ont eu l'occasion de rencontrer au cours de leurs déplacements ont souligné l'influence considérable que de telles missions, bien préparées et sérieusement conduites exerçaient sur nos relations ultérieures avec les pays visités.

De sa dernière mission en Indonésie, Australie et Nouvelle-Zélande, la délégation de la Commission des Finances a acquis quelques enseignements nouveaux, de portée générale, qu'elle tient à souligner à la fin du présent rapport :

En premier lieu, l'éloignement de ces pays ne constitue pas un obstacle à un développement de nos exportations ou des investissements.

La délégation a été frappée par les positions considérables prises dans certains d'entre eux par nos partenaires du Marché commun, grâce à un réseau commercial extrêmement dense et à une prospection dynamique qui n'est limitée par aucune considération politique ou financière.

A cet égard, deux observations peuvent être formulées sur les conditions dans lesquelles nos exportateurs exercent leur action.

Le cadre de l'empire colonial français a suffi pendant de longues années au développement de leurs entreprises. Il est difficile d'imaginer que, très rapidement, ces courants établis depuis longtemps, puissent être aisément modifiés. Les garanties que donnait la présence de l'administration française réduisaient, en effet, les risques des opérations entreprises.

Cependant, un certain nombre de sociétés se sont tournées, au cours de la dernière décennie, vers des marchés extérieurs, mais avec une certaine timidité et en recherchant des pays dont la stabilité économique et financière constituait, à leurs yeux, une garantie indispensable.

Elles recherchaient, en outre, dans le même temps, auprès du Gouvernement français, des assurances destinées à garantir tous les risques possibles.

Or, nous avons pu constater que dans le cas de l'Indonésie, grand pays par la population et dont les ressources sont considérables, les difficultés économiques et financières qu'elle a connues n'ont absolument pas entravé les efforts d'exportation ni arrêté les propositions d'investissements provenant de grands pays industriels.

Il est, en effet, certain que les positions acquises au cours des présentes années dans le monde entier, d'ailleurs, constituent une garantie à terme de la place définitive qui sera réservée aux

industriels et aux commerçants d'un pays donné sur le marché considéré. Celui-ci aura en effet tendance à favoriser ceux qui les auront aidés au cours de périodes difficiles d'une part, et surtout dont il connaît les produits ou les méthodes depuis plus longtemps.

Il n'est que de constater dans d'autres régions du monde la difficulté que rencontrent les exportateurs pour pénétrer sur les marchés jusque-là orientés vers un seul pays.

Il ne faudrait pas cependant conclure de ces quelques remarques que les entreprises françaises sont absentes des grands marchés mondiaux.

Au cours de nos déplacements, nous avons eu l'occasion de visiter les réalisations des entreprises françaises et de juger l'action de nos concitoyens, particulièrement appréciée dans tous les domaines techniques ou culturels par nos interlocuteurs étrangers.

Il n'en reste pas moins qu'un gros effort doit être effectué par nos exportateurs et par nos investisseurs afin de prendre dans des pays où l'avenir est plein de promesses et de possibilités des options avant que d'autres ne les aient prises définitivement.

*
* *

Les pouvoirs publics français ont effectué, notamment au cours de ces dernières années, une remise en ordre indispensable des mécanismes de soutien et de promotion de nos ventes à l'étranger.

Les représentants diplomatiques et économiques de la France exercent une action particulièrement efficace et dynamique mais qui ne peut se substituer aux initiatives des entreprises privées dont la politique de prospection doit à notre sens s'exercer dans deux directions : intensification et diversification.

C'est à cette condition que les industries françaises pourront trouver les débouchés indispensables à leur développement. Car, ainsi que l'a déclaré récemment M. le Ministre de l'Economie et des Finances : « Désormais, la loi à laquelle il faut tout sacrifier, c'est que le marché national est devenu insuffisant pour satisfaire le développement d'une entreprise, le développement d'une industrie. »